

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
du QUERCY ROUERGUE et des GORGES de L'AVEYRON

# ***RAPPORT ANNUEL***

## ***2005***

***Validé au cours du Conseil Communautaire du 7 novembre 2006***

***Septembre 2006***

# SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>PRESENTATION DE LA STRUCTURE</b>	<b>P. 5</b>
<b>1</b>	<b>LES ELEMENTS GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES</b>	<b>P. 5</b>
1.1	Positionnement géographique et les communes appartenant à l'établissement et leur poids démographique.	
1.2	Des données socio-économiques du territoire	P. 5
➤	Les établissements du territoire de la Communauté de Communes	
➤	Les demandeurs d'emploi du territoire de la Communauté de Communes	P. 6
<b>2</b>	<b>LES ELEMENTS JURIDIQUES ET STATUTAIRES</b>	<b>P. 7</b>
2.1	Dates de délibérations et de l'arrêté préfectoral	
2.2	Les compétences	
1)	Compétences obligatoires	P. 7
a)	<u>Aménagement de l'espace</u>	
b)	<u>Action de développement économique</u>	
2)	Compétences optionnelles	P. 7
a)	<u>Protection et mise en valeur de l'environnement</u>	
b)	<u>Politique du logement et du cadre de vie</u>	
c)	<u>Voirie</u>	
3)	Compétences facultatives	P. 8
a)	<u>Affaires sociales</u>	
b)	<u>Ecole, sport et culture</u>	
4)	Contrat de Pays Midi-Quercy	P. 9
2.3	Organisation institutionnelle	P. 9
➤	Le bureau	
➤	Commissions et sous commissions	
➤	Représentants de la Communauté aux Syndicats et associations	P. 10
•	Syndicat Départemental des Déchets (SDD)	
•	Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy	P. 12
•	Autres structures	P. 13
➤	Délégations	
2.4	Organisation comptable	P. 14

- Budget général
- Budgets annexes
- Régies

### **3 LES MOYENS DE L'ETABLISSEMENT P. 14**

- 3.1 Les moyens humains au 31 décembre 2004
- 3.2 Les moyens en matériel P. 15
- 3.3 Les moyens financiers P. 16
- Dotation globale de fonctionnement
- Fiscalité
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) P. 17
- Redevance spéciale des ordures ménagères P. 18

## **II PROJETS ET REALISATIONS DE L'ANNEE EN COURS P. 19**

### **1 LES GRANDES ETAPES DE L'ANNEE**

- 1.1 L'activité des services
  - Les Maisons des services publics P. 19
  - La politique Enfance-Jeunesse P. 21
    - La coordination politique enfance-jeunesse P. 22
    - Réflexion sur la politique communautaire P. 23
    - Le Point Information Jeunesse (PIJ) P. 25
    - Transport scolaire P. 25
    - Initiation à l'anglais P. 26
    - Enseignement de la langue occitane
    - Soutien aux associations
  - La politique Déchets ménagers et assimilés P. 26
    - Le service Ordures Ménagères
    - La collecte sélective
      - l' Ambassadrice du tri P. 27
      - Les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)
  - La cellule entretien des espaces P. 28
- 1.2 L'Administration Générale : suivi des services et des projets
  - Les Dépenses et les recettes du service P. 30
  - Les grands projets – les grandes décisions P. 31
    - Société Annic MTS : construction d'un bâtiment de stockage
    - L'assainissement non collectif (SPANC) P. 32
    - Création d'ateliers relais P. 32
    - Transport à la Demande P. 33
    - L'habitat P. 34
      - L'opération façades
      - L'OPAH
    - Soutiens aux associations du territoire hors politique enfance/jeunesse
    - Sites et itinéraires touristiques P. 35
    - Etude de diagnostic de la passerelle de Cazals
    - Mise en place du réseau de lecture publique

- **L'animation du contrat de Pays Midi-Quercy**
- **Bâtiments polyvalents** P. 36
- **Aménagement locaux sur le site de Pétampes**
- **Création d'ateliers relais à Saint Antonin Noble Val**
- **Création réseau déchetteries** P. 37
- **Prévention des risques professionnels des personnels** P. 38
- **Numérisation du cadastre**
- **Maintien des services publics sur le territoire QRG**
- **Autres décisions communautaires**

## **2 RAPPORT FINANCIER** P. 39

- 2.1 **La section de fonctionnement : dépenses et recettes** P. 40
- 2.2 **La section d'investissement : dépenses et recettes** P. 42

## **3 RAPPORT ANNUEL SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** P. 45

- 3.1 **Les indicateurs techniques** P. 46
- 3.2 **Les indicateurs financiers** P. 50



L'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « loi Chevènement » ajoute au Code général des collectivités territoriales un article L.5211-39. Cet article prévoit que le Président de l'établissement public de coopération adresse chaque année, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit être arrêté par l'organe délibérant de l'établissement et faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal. Au cours de cette séance, les délégués de la commune au conseil de la structure intercommunale sont entendus. De la même manière, le président de l'organisme de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande ou à celle du Conseil Municipal de la commune.

Le rapport annuel 2004 a été approuvé au cours du Conseil Communautaire du 18 octobre 2005.



# I PRESENTATION DE LA STRUCTURE

## 1 LES ELEMENTS GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

### 1.1 – Positionnement géographique et les communes de l'établissement

La Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de L'Aveyron se situe à l'est du département du Tarn et Garonne.

Elle est bordée à l'est par le Département de l'Aveyron, au sud par le département du Tarn, à l'ouest par la Communauté de Communes Terrasse et Vallée de l'Aveyron, au nord par le Département du Lot.

La Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de L'Aveyron a été constituée le 23 décembre 1997 par un regroupement de 14 communes.

Elle s'est agrandi le 1<sup>er</sup> janvier 2002 par l'adhésion d'Espinas.

La communauté de Communes QRGA se compose des 15 communes suivantes :

<i>Nombre d'habitants pop. Sans double compte</i>	<i>RGP 1990 PDCS</i>	<i>RGP 1999 PDCS</i>	<i>RGP 2004/2005</i>
CASTANET	240	222	<b>238 (+1,8% de 99 à 05)</b>
CAYLUS	1 306	1 321	<b>1 526 ( +2,3% de 99 à 05)</b>
CAZALS	181	159	<b>176 ( + 1,9% de 99 à 04)</b>
ESPINAS	150	163	////
FENEYROLS	141	166	////
LACAPELLE-LIVRON	166	179	////
LAGUEPIE	787	720	////
LOZE	94	118	<b>123 (+1,1% de 99 à 05)</b>
MOUILLAC	55	66	<b>71 ( +1,2% de 99 à 05)</b>
PARISOT	522	504	<b>543 (+1,1% de 99 à 05)</b>
PUYLAGARDE	298	331	////
ST ANTONIN N.V	1 867	1 887	////
ST PROJET	249	257	////
VAREN	870	748	<b>731 (-0,4% de 99 à 05)</b>
VERFEIL / SEYE	360	320	////
	<b>7 286</b>	<b>7 161</b>	

**NB :** en avril 2002, Caylus a échangé des parcelles avec St Antonin, donc le chiffre référence du RGP 1999, est 1333 habitants sur site de l'Insee.

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, créé le 7 janvier 2003.

Elle adhère par délibération du 29 août 2001 n°89/2001 au Syndicat Départemental des Déchets, créé le 15 janvier 2002.

### 1.2- Des données économiques

➔ Nombre d'établissements immatriculés au registre du commerce et des services en QRGA : (source fichier CCI 82 et chambre des métiers – décembre 2005)

<b>Nb d'entreprises</b>	<b>Actives Au 31/12/2005</b>	<b>Immatriculées en 2005</b>	<b>Radiées en 2005</b>
<b>artisanat</b>	<b>205</b>	<b>25</b>	<b>20</b>
<b>Commerces</b>	<b>74</b>	<b>14</b>	<b>19</b>
<b>Industrie</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>Services</b>	<b>59</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>51</b>	<b>46</b>

## ➔ Les demandeurs d'emploi du territoire sur la Communauté de Communes

Données de la Délégation Départementale ANPE situation au 31 DÉCEMBRE 2005

Communes AU 31/12/2005	Hommes	Femmes	Total catégorie 1 *	Dont DELD **	Moins de 25 ans	25 à 49 ans	Plus de 50 ans	Total toutes Catégories ***
CASTANET	0	4	4	1	1	3	0	8
CAZALS	4	2	6	2	1	2	3	25
CAYLUS	17	15	32	14	4	21	7	74
ESPINAS	1	1	2	1	0	2	0	12
FENEYROLS	2	4	6	2	0	6	0	13
LACAPELLE	1	1	2	0	0	1	1	10
LAGUEPIE	10	7	17	2	1	12	4	37
LOZE	1	2	3	0	0	1	2	6
MOUILLAC	1	2	3	0	2	1	0	4
PARISOT	7	3	10	4	1	7	2	22
PUYLAGARDE	4	4	8	2	1	4	3	17
ST ANTONIN	33	29	62	21	9	39	14	134
ST PROJET	7	4	11	3	1	10	0	21
VAREN	14	12	26	8	4	21	1	60
VERFEIL	7	5	12	4	0	11	1	29
<b>Total QRG</b>	<b>111</b>	<b>95</b>	<b>204</b>	<b>64</b>	<b>25</b>	<b>141</b>	<b>38</b>	<b>472</b>
GINALS	1	1	2	0	1	1	0	6
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>96</b>	<b>206</b>	<b>64</b>	<b>26</b>	<b>142</b>	<b>38</b>	<b>478</b>

\* **Catégorie 1** : demandeurs d'emploi disponibles immédiatement, en recherche d'emploi durable et à temps plein.

\*\* **Demandeur d'Emploi de Longue Durée** soit de + d'1 an

\*\*\* **Autres catégories** : catégories 2 à 8 (tous les autres types de demandeurs d'emploi).

De 2004 à 2005, sur le territoire QRG, il est constaté :

- Les demandeurs de catégorie 1 sont à nouveau en baisse (-21), soit une baisse de 8,8% sur un an. De décembre 2003 à décembre 2005, c'est une baisse cumulée de plus 12,5%.
- Les demandeurs de longue durée Cat.1 sont en baisse de 14,6% sur 1 an (-11 sur 2005),
- En 2005, c'est à nouveau la catégorie des personnes, âgées entre 25 et 49 ans, qui diminue la plus. (-20 demandeurs). Les personnes de + 50 ans, sont en hausse.

Cependant, le total des demandeurs d'emploi toutes catégories confondues est en hausse significative, + 45 demandeurs soit + 10,2%. Ceci s'explique par la hausse des demandeurs classés dans les autres catégories et notamment dans les catégories 2, 3 et 8.

Evolution 1 an 2004 à 2005	Hommes Cat 1	Femmes Cat. 1	Total catégorie 1 *	Dont DELD **	Moins de 25 ans	25 à 49 ans	Plus de 50 ans	Total toutes Catégories ***
CASTANET	0	+2	+2	0	+1	+1	0	0
CAZALS	+3	-3	0	0	0	0	0	+11
CAYLUS	-4	-6	-10	+6	-5	-3	-2	-3
ESPINAS	+1	0	+1	+1	0	+1	0	+4
FENEYROLS	-2	0	-2	-2	0	-2	0	0
LACAPELLE	0	-2	-2	0	-1	-2	+1	-3
LAGUEPIE	+4	-4	0	-5	0	-3	+3	+2
LOZE	0	+1	+1	0	-1	0	+2	+1
MOUILLAC	+1	+1	+2	0	+2	0	0	+3
PARISOT	+1	+2	+3	+1	0	+3	0	+7
PUYLAGARDE	+3	+1	+4	0	+1	+1	+2	+6
ST ANTONIN	-7	-6	-13	-7	-1	-11	-1	+7
ST PROJET	+4	0	+4	-1	+1	+3	0	+4
VAREN	-7	-5	-12	-4	-1	-10	-1	+2
VERFEIL	0	+1	+1	0	0	+2	-1	+4

Total QRGA	-1	-1	-21	-11	-4	-20	+3	+45
------------	----	----	-----	-----	----	-----	----	-----

## 2 LES ELEMENTS JURIDIQUES ET STATUTAIRES

### 2.1 Dates de délibérations et de l'arrêté préfectoral

La Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de L'Aveyron a été constituée par arrêté préfectoral n°97-1702 du 23 décembre 1997.

Par arrêté préfectoral n° 01-2020 du 10 décembre 2001, Espinas devient la quinzième commune adhérente.

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Saint Antonin Noble Val, au premier étage de la mairie, BP 30.

### 2.2 Les compétences

Les statuts ont été modifiés :

- Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2002 pour le nombre de délégués et la réalisation d'études pour établir les schémas communaux d'assainissement et l'enquête publique
- Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2004 selon délibération communautaire du 25 novembre 2003, pour élargir et préciser l'ensemble des compétences.
- **Par arrêté préfectoral du 31 janvier 2006 selon délibération communautaire du 23 novembre 2005, pour élargir et préciser l'ensemble des compétences.**

La communauté exerce en lieu et place des Communes membres les compétences suivantes (**statuts en vigueur du 23/11/2005 visé en préfecture le 30/11/2005**) :

#### 1) Compétences obligatoires :

##### a) Aménagement de l'espace

- Réflexion et études en vue de la constitution de réserves foncières en fonction des projets de réalisations communautaires de développement.
- Mise en œuvre d'un plan paysager intercommunal respectant les objectifs de la charte paysagère Pays Midi Quercy (protection et mise en valeur des paysages).
- ***L'étude, la mise en place et la gestion d'un système d'information géographique à partir de données cadastrales et l'exploitation de la Banque de données territoriale.***
- Études de niveau communautaire d'aménagement pour la valorisation touristique.
- ***Développement des Technologies de l'Information et de la communication (TIC) au travers de projets d'audience communautaire : participation à la prise en charge des dotations de configuration informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.***

##### b) Action de développement économique

Etudes et réalisations d'opérations d'intérêt communautaire :

- La promotion d'une identité du territoire
- Une étude sur l'organisation territoriale des Offices de Tourisme .
- Le développement d'un tourisme en harmonie avec le territoire.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'activité agricole, commerciale, artisanale et industrielle.
- Accompagner la mise en relation et en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi, de formation d'insertion en soutenant les acteurs du territoire œuvrant dans ce domaine.

#### 2) Compétences optionnelles

##### a) Protection et mise en valeur de l'environnement

- études et réalisations de niveau communautaire devant concourir à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,
- Les déchets :
  - \* la collecte, le tri sélectif, le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés
  - \* une étude sur la mise en place de déchetteries communautaires
- L'assainissement :
  - \* la réalisation d'étude pour établir les schémas communaux d'assainissement et l'enquête publique globale validant ces études en préalable à l'approbation par chacune des communes de son propre schéma d'assainissement.

- \* le suivi de l'assainissement non collectif prévu à titre obligatoire par la loi du 3 janvier 1992 dite « loi sur l'eau » par l'exercice du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectifs avec la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intercommunal.
- Etude, création, gestion d'une cellule d'entretien de sentiers de randonnées, cours d'eau, sites naturels qui seront retenus par le conseil communautaire.

Les communes s'engagent, dans le cadre de cette compétence, à consulter la Communauté de Communes sur les grands projets d'investissement que les grandes entreprises gestionnaires de réseaux ont sur leur territoire (réseau de transport d'électricité (RTE), France Télécom...)

### **b) Politique du logement et du cadre de vie**

Mise en place d'opérations d'intérêt communautaire concernant le logement et l'amélioration du cadre de vie :

- Des opérations d'amélioration de l'habitat (par exemple O.P.A.H...)
- La mise en œuvre d'opérations façades suivant des critères établis par le conseil communautaire.
- Etude sur le développement et l'organisation territoriale du logement social.

### **c) Voirie**

- Etudes et opérations d'intérêt communautaire concernant la voirie, à commencer par une réflexion sur la possibilité et l'opportunité du transfert, de la création, de l'aménagement et de l'entretien de la voirie communale.
- Entretien et aménagement d'itinéraires touristiques suivant des critères établis par le conseil communautaire.

## **3) Compétences facultatives**

### **a) Affaires sociales :**

- Prise en charge :
  - \* de la participation laissée à la charge des familles pour le transport scolaire selon des critères établis par le conseil communautaire
  - \* du transport à la demande.
- Gestion partagée des maisons des services publics avec les communes de Caylus et Saint Antonin Noble Val.
- Aide aux associations pour des projets non subventionnés

### **b) Ecole, sport, culture :**

#### **Les actions d'audience communautaire en direction de l'enfance et la jeunesse :**

- La coordination et la communication des actions enfance et jeunesse sont prises en compte et animées par la Communauté de Communes. A ce titre, divers contrats pourront être signés avec les partenaires institutionnels (Éducation Nationale ; Ministère des Sports et Ministère Jeunesse, Éducation et Recherche ; Caisse d'Allocations Familiales...).
- Gestion du Point d'Information Jeunesse à la Maison des Services Publics à Saint Antonin Noble Val.
- **En terme de Petite Enfance (les enfants de 0 à 3 ans) pour :**
  - la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).
  - la création d'Ateliers D'Éveil Parents-Enfants.
  - le soutien aux structures d'accueil collectives de la petite enfance par l'attribution d'une subvention selon des critères établis par le Conseil Communautaire.
- **En terme d'Enfance : soutenir les CLSH du territoire pour la réalisation au cours des petites et grandes vacances de séjours extérieurs mutualisés en direction des enfants du territoire selon des critères établis par le Conseil Communautaire.**
- **Poursuite de** l'étude sur le transfert d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, à savoir :
  - La Petite Enfance, ➤ Les temps scolaire et péri-scolaire et ➤ Le temps extra scolaire



➤ **Mise en réseau de la Bibliothèque Tête de Réseau, des bibliothèques relais, des points lecture et de la Cyberbase** en s'appuyant sur le schéma départemental de lecture publique et au travers :

- **de la constitution de fonds propres communautaires**
  - **de la diffusion et de la rotation du fonds propre communautaire, des fonds propres communaux et du fonds prêté par la Médiathèque Départementale**
  - **de l'informatisation**
  - **de la coordination et de l'animation de la politique nécessaire à la mise en place et la mise en œuvre du réseau.**
  - **du soutien ou de la participation aux animations visant à diffuser la culture au travers de manifestations d'audience intercommunale.**
- Aide aux écoles et aux associations pour des projets non subventionnés par les communes à partir de critères établis par le conseil communautaire.

#### **4) Contrat de Pays Midi-Quercy**

La Communauté de Communes participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques du Pays Midi Quercy et assure le suivi administratif du Contrat de Pays.

### **2.3 Organisation institutionnelle**

#### **➡ Le bureau**

Monsieur André MASSAT a été élu Président de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire a fixé à 4 le nombre de Vice-présidents.

- 1<sup>er</sup> Vice-président : Christian PETIOT
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Gilles BONSANG
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : Marie-Fernande JACQUESSON
- 4<sup>ème</sup> Vice-président : Gérard CABADA

Bureau de la Communauté renouvelé le 4 mars 2003 par délibération n° 184/2003 :

Président de La Communauté de Communes et 4 vice-Présidents et

10 membres : M. ALAUX, Mme LASSEIGNE, M. FRAUCIEL, M. DALAT, M. SLABIK, M. GALTAYRIES, Mme CATALA, M. WILLAUME, Mme WEBER, M. SOLANILLA

#### **➡ Commissions et sous commissions de la Communauté de Communes**

**1 – Commission développement économique présidée par C. PETIOT : non réunie en 2005**

**2 – Commission tourisme co-présidée par J.C. FRAUCIEL et J. ALAUX : non réunie en 2005**

**3 – Commission Environnement, aménagement de l'espace présidée par G. BONSANG :**

- sous commission : **Collecte sélective** : mise en place au 1<sup>er</sup> février 2003, non réunie en 2005
- sous commission : **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**, non réunie en 2005
- sous commission : **Réseau déchetteries** : réunie le 17 février 2005, 9 mai

**4 – Commission services aux personnes présidée par M.F. JACQUESSON :**

- sous commission : **Enfance Jeunesse** : en 2005 réflexion sur la politique sous accompagnement ADEFPAT, donc création de 3 groupes de travail (petite enfance, enfance et jeunesse) et un groupe d'appui. Les dates des réunions sont au nombre de 21, de mars à octobre (voir détail dans l'activité des services)
- sous commission : **Transport à la Demande** : réunie 17 juin, 7 octobre, 24 novembre (réunion avec financeurs), 2 décembre, et le groupe de travail : les le 3 janvier, 10 janvier, le 14 janvier, 10 février, 14 octobre, 27 octobre, 21 novembre, 28 novembre,

**5 – Commission communication, information et culture présidée par G. CABADA :**

- Sous Commission **Culture** : présidée par L. CATALA : non réunie en 2005
- Sous Commission **lecture publique** : co-présidée par L. CATALA et G. CABADA créée au Conseil du 4 mars 2003 : non réunie en 2005
- Sous Commission **Journal** présidée par M. CABADA : 1 exemplaire réalisé sorti en avril 2005.

**6 – Commission finances** : A. MASSAT, C. PETIOT, G. BONSANG, G. CABADA, M.F. JACQUESSON.  
réunie le 14 mars 2005 et élargie à tous les maires

**7 – Commission d’appel d’offres : (Délibération 166/2002 du 30 octobre 2002)**

Président André MASSAT

Titulaires : C. PETIOT, M.F. JACQUESSON, G. BONSANG ;

Suppléants : C. FRAUCIEL, G. CABADA, J.C FRAUCIEL

réunie en 2005 pour les marchés formalisés : les 23 et 30 mai, 19 septembre, 10 octobre, 21 novembre

réunie en 2005 pour les marchés non formalisés : 5 octobre 2005, 17 octobre 2005

**8 – Commission Cadastre présidée par Daniel VIDAL** : non réunie en 2005

**9 – Commission Façades présidée par Mme Chantal LASSEIGNE** avec le partenariat du CAUE et du service Départemental des Architectes des Bâtiments de France selon délibération n°254 du 23 mars 2003.

En 2005, elle a été réunie pour des visites sur le terrain les : 23 mars - 7 avril – 24 mai – 21 juin – 31 août – 27 octobre

*Les commissions peuvent se décomposer en sous-commissions en fonction des thématiques et des besoins*

**➔ Représentants de la Communauté aux syndicats et associations**

**• Syndicat Départemental Des Déchets (SDD)**

Rappel historique : Après avoir élaboré le plan départemental d’élimination des déchets, le Département du Tarn et Garonne, sur la base des dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a marqué sa volonté d’organiser un partenariat avec l’ensemble des collectivités locales et établissements publics en charge de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages ».

Le Conseil Général a souhaité qu’une cohérence dans la gestion des déchets soit recherchée et puisse être réalisée au niveau départemental. Il a ainsi par délibérations du 27 juin et 14 novembre 2000, défini les objectifs de la politique départementale en matière d’élimination des déchets. A ce titre, il a été proposé la création d’un Syndicat Mixte Départemental dénommé « Syndicat Mixte Départemental d’Etude et de Traitement des Déchets Ménagers » associant le Département aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale concernés.

La spécificité de ce syndicat mixte réside dans le caractère optionnel de ses compétences qui se déclinent en une compétence « étude » effective au 1<sup>er</sup> octobre 2001 et une compétence « traitement » qui supposait une phase transitoire d’adaptation pour être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2002. En exerçant la compétence « étude », le Syndicat mixte avait la vocation à définir les enjeux et stratégies d’ensemble et à programmer les priorités d’intervention dans le souci constant de résoudre les problèmes de stockage et de transfert et d’améliorer le service rendu.

Il est précisé que le poste de dépenses « étude » a été pris en charge en totalité par le Conseil Général du Tarn et Garonne ainsi que les frais de fonctionnement jusqu’au 1<sup>er</sup> janvier 2003, date à laquelle les clés de répartition définies par les statuts s’appliquent, soit une participation des membres aux frais de fonctionnement établie au prorata du nombre d’habitants.

La Communauté de Communes a adhéré à ce syndicat par délibération du 29 août 2001, n°89/2001. Le Syndicat Mixte a été constitué par arrêté préfectoral du 15 janvier 2002 et il s’est installé le 29 janvier 2002.

La modification des statuts a été approuvée par le Conseil Communautaire du 6 février 2002, par délibération n°121/2002 et les représentants désignés par délibération n°122/2002 sont A. MASSAT, titulaire et G. BONSANG, suppléant.

**Le Conseil Communautaire du 18 octobre 2005 par délibération n° 386 a désigné Gilles BONSANG comme représentant à titre consultatif aux réunions du Syndicat.**

**Les statuts :**

Au cours du conseil communautaire du 7 juillet 2004 par délibération n° 283, il a été décidé de rejeter l’évolution des statuts du SMDETDM qui intégraient de manière obligatoire certaines

compétences et notamment celle de la collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Des propositions du Conseil Communautaire ont été transmises au Syndicat Mixte afin de réviser la rédaction de ces statuts et de proposer une nouvelle version.

C'est au cours du **Conseil Communautaire du 18 janvier 2005 par délibération n° 311, que les nouveaux statuts ont été approuvés au vu de la décision du Conseil Syndical du 17 décembre 2004. Le conseil syndical a réaffirmé cette validation en séance du 29 mars 2005. L'arrêté préfectoral correspondant est le n°05-807 du 17 mai 2005.**

Dans ce nouveau projet, il apparaît notamment que le Syndicat mixte :

- **change de d'intitulé pour « Syndicat Départemental des Déchets »**
- **a introduit une procédure spécifique des modifications statutaires importantes faisant appel à la consultation des collectivités membres et à l'accord de plus de 2/3 de celles-ci. Pour les autres décisions, c'est le code qui s'applique soit la seule décision des membres du comité statuant à la majorité des 2/3.**
- **a des compétences qu'il garde de plein droit. Toutes les autres restent optionnelles et les collectivités adhérentes choisissent de les transférer ou non. :**

Ainsi, 5 compétences restent optionnelles :

- 1- l'aménagement et la gestion des déchetteries
- 2- l'aménagement et la gestion des équipements propres à certains déchets (plate-forme de déchets verts, décharges de classe III, ...)
- 3- l'aménagement et la gestion d'unités de traitement de matières de vidange ;
- 4- l'aménagement et la gestion d'équipements nécessaires au traitement des boues des stations d'épuration.
- 5- la gestion des services de collecte des ordures ménagères et des collectes sélectives.

Il est inscrit dans les statuts l'article suivant « La reprise d'une compétence optionnelle ne peut intervenir pendant une période de 5 ans, la date d'effet étant nécessairement le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la délibération portant retrait de la compétence. Ce délai ne s'applique pas en cas d'évolutions législatives ou réglementaires ultérieures modifiant les règles concernant le financement du service public d'élimination des déchets (TEOM – REOM) en vigueur à la date d'approbation des présents statuts ».

Le traitement et le tri des déchets étaient effectués sous forme de prestation de service de la DRIMM à Montech jusqu'à la réalisation de cette prestation par le Syndicat en fin avril 2003. A partir de mai 2003, la prestation s'effectue en régie directe.

La construction du quai de transfert est de la compétence du Syndicat.

Pour le fonctionnement de ce quai, une convention de mise à disposition à compter du 22 avril 2003 de 2 agents de la Communauté de Communes est signée conformément à la délibération n°232 du 27 janvier 2004.

**Par délibération du 23 février 2005, n°332, il a été approuvé la reconduction de la mise à disposition de 2 agents pour 2005.**

**Le Comité Syndical a été réuni en 2005, les 28 février, 29 mars, 28 juin, 4 octobre, 13 décembre**

Aussi, pour le quai de transfert, la commission d'appel d'offres a été réunie à plusieurs reprises dont le 29 mars, 18 novembre, 13 décembre

**En séance du 28 février 2005, le Conseil Syndical :**

- **a approuvé à l'unanimité le compte administratif et l'affectation du résultat 2004.**
- **a débattu des orientations du budget primitif 2005.**

**En séance du 29 mars, le Conseil Syndical a approuvé à l'unanimité le BP 2005. En séance du 28 juin, une DM n°1 a été approuvée .**

**En séance du 28 juin 2005, le Conseil Syndical a approuvé à l'unanimité :**

- **le retrait du SIEOM Grisolles/Verdun. Les statuts sont alors modifiés pour réduire le périmètre de compétence.**

**L'arrêté préfectoral modificatif est le n° 06-673 du 31 mars 2006**

- le transfert de la compétence « Déchets ménagers » de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron au 1<sup>er</sup> janvier 2006 sauf pour les déchetteries à compter du 28 juin 2005.

Le contribution pour 2005 est de 302 685 € soit près de + 1,45% par rapport à 2004.

Le remboursement du SDD pour le fonctionnement du quai de transfert est de à 23 388,11 €

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy (SMPMQ)</b></li> </ul>
---

Le Pays Midi-Quercy, composé de 48 communes de l'Est du Département, reconnu en périmètre définitif par la C.R.A.D.T (Conférence Régionale d'Aménagement et de développement du Territoire) du 20 décembre 2002, s'est doté depuis le 7 janvier 2003, d'une structure juridique porteuse du Contrat de pays ainsi que du programme leader + : le Syndicat Mixte.

Par délibération du 4 décembre 2002, n°168/2002, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de L'Aveyron à 26 voix pour et 2 contre. Les statuts ont été adoptés à 16 voix pour, 7 contre et 5 abstentions.

Au cours du Conseil Communautaire du 8 décembre 2004 par délibération n°304, il a été approuvé la modification des statuts à l'article 2, 2-1 mission, en rajoutant que le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy assurerait la gestion administrative et financière de l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol.

Les délégués au Comité Syndical Pays ont été désignés :

**Titulaires**

André MASSAT  
Gérard CABADA  
Christian PETIOT  
Léopold VIGUIE  
Jacques ALAUX  
Jean Claude BORD  
André DALAT  
Laurence CATALA  
**Gilles BONSANG**

**Suppléants**

Emmanuel SLABIK  
Christian MAFFRE  
Jean SPENALE  
Michel LEJEAILLE  
Jean Claude FRAUCIEL  
René GIBERGUES,  
Christian FRAUCIEL  
Alban LOMBARD  
**Chantal LASSEIGNE**

**Par délibération du 12 juillet 2005, n°370, il a été approuvé d'intervertir la titularisation et la suppléance entre M. BONSANG et Mme LASSEIGNE.**

Au cours de la séance du vote du budget Communautaire du 19 avril 2005, il a été approuvé **l'augmentation de la participation** de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de L'Aveyron au Syndicat Mixte de 3,20 € à **3,50 € par habitant** soit + 9,38%  
La participation 2005 est de **25 074 €** pour 7 164 habitants.

Le syndicat a mis à disposition de la Communauté de Communes du matériel informatique dans le cadre de la gestion du suivi du Contrat de Pays, une convention a été formalisée conformément à la délibération n°282 du 7 juillet 2004.

**Le Comité Syndical a été réuni en 2005, les : 21 mars, 30 juin, 20 octobre**

**Le bureau**, auquel la Communauté de Communes est représentée par A. MASSAT et C. PETIOT, n'a pas été réuni en 2005.

**Le contrat de Pays** : fin 2003-début 2004, le contrat cadre et le contrat opérationnel du Pays Midi Quercy ont été élaborés. Le 1<sup>er</sup> juillet 2004, seul le contrat cadre a été signé avec les financeurs. L'avenant n°1 a été validé en comité régional de décembre 2004.

**Pour approuver la programmation des projets de l'avenant 2, le comité territorial a été réuni le 15 décembre 2005.**

**Cinq commissions ont été créées au comité syndical du 30 janvier 2003 :**

- **Commission 1 - « Aménagement du territoire – Patrimoine » : non réunie en 2005**  
Présidence : CCQRGA : M. Jacques ALAUX  
Représentants QRGA : J. ALAUX, G. BONSAING, A. MASSAT, J.C BORD.
- **Commission 2 – « Habitat – Vie sociale » : non réunie en 2005**  
Présidente : CCTVA : Nicole LEVASSEUR  
Représentants QRGA : C. LASSEIGNE, A. DALAT, L. CATALA-GARCIA, J.C FRAUCIEL.
- **Commission 3 : « Economie Durable » : réunie le 4 mars 2005**  
Présidence : CC Quercy Vert : M. Bernard BRAJON  
Représentants QRGA : C. PETIOT, G. CABADA, J. ALAUX, E. SLABIK.
- **Commission 4 : « Finances – administration – patrimoine » : réunie le 15 mars 2005**  
Présidence : CC Quercy Caussadais : Yves PAGES  
Représentants QRGA : Christian PETIOT, André MASSAT, Christian MAFFRE, André DALAT.
- **La commission d'appel d'offres**, sous la présidence de Jean CAMBON, Christian PETIOT (titulaire) et André DALAT (suppléant) ont été désignés comme représentants QRGA. Cette commission **n'a pas été réunie en 2005.**  
Seules des commissions d'analyse de offres pour des marchés non formalisés ont été réunies.
- **Le comité de programmation Leader +**, sous la présidence de Jean CAMBON, André MASSAT (titulaire) et Christian PETIOT (suppléant) sont représentants de QRGA  
Ce comité **a été réuni les 10 mars et 10 novembre 2005.**

**En séance du 21 mars 2005, le Conseil Syndical a approuvé le BP 2005.**

**En séance du 30 juin 2005, le Conseil Syndical :**

- **a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2004 et l'affectation du résultat.**

Aussi, le Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy a créé des comités de pilotage et comités techniques en fonction des thématiques étudiées : énergies renouvelables, emploi/formation/insertion, l'habitat, la Charte Paysagère, urbanisme, Tourisme, Culture, Communication, Economie, Eau.

La Communauté de Communes est toujours représentée dans ces comités.

**Pour 2005, il y a eu 42 réunions des comités techniques et 10 pour les comités de pilotage.**

**• La Communauté de Communes est représentée au sein des structures suivantes**

<b>Structure</b>	<b>titulaire</b>	<b>suppléant</b>	<b>Délibération</b>
Association EREF	G. CABADA	GALTAYRIES	N°101 du 12/12/01
Association Maison Familiale Rurale	Jacques ALAUX	Gérard CABADA	N°104 du 12/12/01
ADEFPAT	Christian PETIOT	Gérard CABADA	N°103 du 12/12/01
Asso. Jardins des Gorges de l'Aveyron	M.F JACQUESSON	Gérard CABADA	N°114 du 12/12/01
Association Maison du Patrimoine	André MASSAT	Gilles BONSAING	
Collège	M.F JACQUESSON	Isabelle WEBER	N°102 du 12/12/01
Conseil Départemental d'insertion (CDI)	André MASSAT	Gérard CABADA	N° 302 du 8/12/04
<b>Commission locale d'insertion (CLI)</b>	<b>André MASSAT</b>	<b>Gérard CABADA</b>	<b>N° 312 du 18/01/05</b>

➔ **Délégations** : Le Président n'a pas de délégation du Conseil Communautaire.

## 2.4 Organisation comptable

➤ Budget général : 1

➤ Budget annexe : 3

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) créé au 1<sup>er</sup> avril 2004
  - Bâtiment de stockage à Laguépie crée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en séance du 18 janvier 2005 par délibération n° 314 et voté par délibération n° 315
  - Local d'accueil temporaire de petites entreprises / ateliers relais crée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en séance du 18 janvier 2005 par délibération n° 320 et voté par délibération n° 321
- Régies : il n'existe pas, en 2005, de régie de recettes.

## 3 LES MOYENS DE L'ETABLISSEMENT

### 3.1 Les moyens humains au 31 décembre 2005 :

MOUVEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

TYPE DE CONTRAT	TOTAL	Variation		
		2004	HOMME	FEMME
SAISONNIER OU OCCASIONNEL *	5	+1	4	1
NON TITULAIRE	3	-1	1	2
CEC	3	0	3	0
CAE	1	+1		1
EMPLOIS JEUNES	1	0	0	1
TITULAIRES	15	-1	10	5
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>-1</b>	<b>18</b>	<b>10</b>

### BILAN DU NOMBRE D'EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2005

#### Nombre d'agents à temps plein

DIRECTION	1	0	0	1
SERVICES ADMINISTRATIF	2	0	0	2
MAISON DES SERVICES PUBLICS	2		0	2
ENTRETIEN DES ESPACES	3	0	3	0
ORDURES MENAGERES	11	0	10	1
LANGUES VIVANTES (vacataire)	0	-1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>-1</b>	<b>13</b>	<b>6</b>

COORDINATRICE ENFANCE-JEUNESSE  
(FRANCAS)

	1	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>-1</b>	<b>13</b>	<b>7</b>

\* les emplois saisonniers sont des emplois de non titulaire sur une période donnée, donc ces emplois sont comptés dans la première partie du tableau mais ne sont pas repris dans le second tableau des « Temps Plein » qui retrace la nature de l'emploi.

#### - Les emplois :

- En 2005, 5 **emplois saisonniers** ont été recrutés pour le ramassage des ordures ménagères en période estivale selon les délibérations n°351 du 19 avril et n°363 du 12 juillet.
- Les **non-titulaires** :
  - 1 agents sous contrat de court terme a été embauché pour remplacement d'un congé maternité selon délibérations n° 297 du 27 octobre 2004 et n°350 du 19 avril 2005. Le contrat est arrivé à échéance le 15 juin 2005.
  - A compter de la rentrée scolaire 2005-2006, le poste de vacataire pour l'enseignement de l'anglais dans les écoles publiques élémentaires du territoire est assuré par l'Education Nationale. Le contrat non-titulaire s'est terminé au 30 juin 2005.
  - A compter du 17 janvier au 1<sup>er</sup> décembre un agent a été recruté au sein du service entretien des espaces pour pallier une mise en disponibilité selon la délibération n° 307 du 8/12/2004.

Par délibération n° 404 du 23 novembre 2005, il a été approuvé la reconduction du contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour 3 mois renouvelable une fois.

- Les **Contrats aidés** au service des ordures ménagères :
  - Par délibération n°364 du 12 juillet 2005, il a été approuvé la création d'un « Contrat d'Accompagnement vers l'emploi » (CAE). La date d'effet du contrat est au 1<sup>er</sup> octobre 2005. L'agent a été embauché précédemment en contrat saisonnier à compter de juillet 2005.
  - Au cours de l'année 2005, 1 emploi CEC est arrivé à terme au 30 juin, l'agent n'a pas souhaité le reconduire. 1 emploi CEC arrivera à terme au 31 janvier 2006
  - Le contrat emploi jeune restant dans les effectifs communautaires est à échéance au 1<sup>er</sup> septembre 2007.
- Les **Titulaires** :
  - Au cours du conseil communautaire du 12 juillet 2005 par délibération n° 365, il a été décidé de créer 2 postes d'agent de salubrité : le 1<sup>er</sup> poste à compter du 1<sup>er</sup> août 2005 pour reconnaître l'emploi d'un agent d'entretien au grade d'agent de salubrité. Le second poste à compter du 1<sup>er</sup> février 2006, pour la consolidation d'un emploi aidé (CEC)
  - Au cours du conseil communautaire du 18 octobre 2005 par délibération n° 392, il a été décidé de créer 1 postes d'animateur pour la coordination enfance/jeunesse. Ce poste ne sera pourvu qu'en mars 2006.
  - Un poste d'agent de maîtrise créé par délibération n° 226 du 27 janvier 2004 est vacant.
  - Un poste de technicien supérieur créé par délibération n°284 du 7 juillet 2004, est vacant.
- Le dispositif **Chèques Vacances** validé au cours du Conseil du 27 octobre par délibération n° 291, et mis en place à compter de novembre 2004 au profit d'un certain nombre d'agents, a été reconduit en 2005. Le budget alloué est de 1692,90 € en 2005. La participation « employé » a été de 26 € par mois de janvier à juin et de 27,42 € de juillet à décembre. Celle de l'employeur est à hauteur de 60% soit respectivement de 15,60 € puis de 16,45 € par employé et par mois.
- Le **régime indemnitaire** établi par délibération n°274/2004, a été complété par délibération n° 366 du 12 juillet 2005 pour adapter le montant de la prime allouée à certains agents ou du changement de grade.
- Par délibération n°346 du 19 avril 2005, il a été décidé **d'indemniser les repas pris à l'extérieur** dans le cadre d'un meilleur rendement et d'une meilleure qualité du service sur un montant forfaitaire de 11 € **au profit des agents** de la Communauté de Communes affectés à **l'entretien des espaces verts et au ramassage des ordures ménagères**.
- Le **contrat d'assurance des agents titulaires permanents affiliés à la CNRACL** en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008 selon avenant signé suite à la délibération n°358 du 1<sup>er</sup> juin 2005, a été remis en concurrence par procédure adaptée. Par délibération n°403 du 23 novembre 2005, il a été approuvé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la signature d'un contrat de 4 ans avec la compagnie GROUPAMA au taux de 5,30 % du traitement brut annuel sans charge patronale. L'échéance est au 31 décembre 2009, et résiliable à chaque échéance annuelle.
- Par délibération n° 374 du 12 juillet 2005, il a été décidé d'instaurer la possibilité **d'octroyer un cadeau aux agents, aux élus et, s'il y a lieu à la famille**, de la Communauté de Communes dans les cas suivants : Évènements familiaux (naissance, adoption, mariage, décès), Évènements liés à l'emploi (fin de contrat, départ à la retraite), Et autres cas exceptionnels.

**En Charges de personnel (cpte 012), le compte administratif 2005 fait apparaître une dépense de 532 297,33 € contre 547 030 € prévu au BP. Soit une hausse de 2,86% par rapport à 2004.**

### 3.2 Les moyens en matériel

#### BÂTIMENTS **APPARTENANT** A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Bâtiment N°	Désignation	Adresse
Bâtiment N°1	Service des ordures ménagères	Lieu dit « PETAMPE » CAYLUS
Bâtiment N°2	Jardin des gorges de l'Aveyron	FENEYROLS
Bâtiment N°3	Maison familiale et rurale	VERFEIL SUR SEYE
<b>Bâtiment N°4</b>	<b>Bâtiment de stockage (2005)</b>	<b>LAGUEPIE</b>
<b>Bâtiment N°5</b>	<b>Bâtiment polyvalent (2005)</b>	<b>St PROJET</b>
<b>Bâtiment N°6</b>	<b>Bâtiment polyvalent (2005)</b>	<b>PARISOT</b>

TERRAINS **MIS A DISPOSITION** A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Bâtiment N°	Désignation À VENIR	Adresse
TERRAIN N°1	Ateliers relais	St ANTONIN

BÂTIMENTS **LOUES** PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES **OU MIS À DISPOSITION**

Bâtiment N°	Désignation	Adresse
Bâtiment N°7	Siège social (délib. 131/2002)	Mairie – ST ANTONIN
Bâtiment N°8	Maison des services publics	CAYLUS
Bâtiment N°9	Maison des services publics	ST ANTONIN
Bâtiment N°10	Atelier service entretien des espaces	ST ANTONIN

ETAT DU PARC AUTOMOBILE COMMUNAUTE DE COMMUNES

N°	N° Immat	Modèle	N° ET date contrat assurance	DÉSIGNATION
<del>1</del>	<del>8640 HT</del>	<del>MAN</del>	<del>011 – 1/01/1999</del>	<del>Benne à OM</del>
<del>2</del>	<del>8641 HT</del>	<del>MAN</del>	<del>012 – 1/01/1999</del>	<del>Benne à OM</del>
<b>Ces 2 véhicules ont été vendus selon délibération n°308/2005</b>				
1	4105 HC	MERCEDES	013 – 1/01/1999	Véhicule OM
2	3990 JV	IVECO	016 – 1/01/1999	Benne à OM
3	2242 KB	FORD	018 – 1/03/2002	Camionnette
4	1503 KD	FIAT	019 -	tracteur
5	6515 KD	MAN	021 – 17/01/2003	Benne à OM
6	8457 KE	CITROEN BERLINGO	1/07/2003	2 places
<b>Le véhicule suivant a été acquis selon délibération n°308/2005</b>				
7	4902 KM	RENAULT		Benne à OM

### 3.3 Les moyens financiers

#### ► Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le montant est variable en fonction du degré d'intégration réalisé et de l'importance des compétences transférées.

- La population DGF = 8 943 (permanente + nombre de résidences secondaires)
- Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) = 0,275537 ( celui de 2004 est 0,275658)
- Le potentiel fiscal par habitant = 54,637817 (celui de 2004 est 54,775131)

L'octroi d'une DGF à la communauté est sans incidence sur la DGF des communes.

**La DGF notifiée et perçue en 2005** (comptes 74124 + 74125 + 74126) est de **197 339 €** soit une baisse de 8,33 % par rapport à 2004.

#### ► La Fiscalité : les 4 taxes

Un EPCI à fiscalité propre additionnelle perçoit directement le produit des contributions directes locales (TH, TF, FNB et TP) à partir de taux d'imposition qui sont votés par l'assemblée délibérante du groupement.

Il est perçu des allocations compensatrices :

- \* Réduction progressive de la fraction des recettes (compte 74833) = **3 456 € en 2005** (1 674 € en 2004)
- \* Allocation compensatrice taxe foncière non bâti (compte 74834) = **9 € en 2005** (10 € en 2004)

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2005 excluent des bases exonérées par la loi :

- \* au titre de la taxe professionnelle (TP) sur certaines zones pour **996 € en 2005** (0 € en 2004)
- \* au titre de la réduction de la fraction des recettes dans les bases de TP des bénéficiaires non commerciaux pour **190 725 € en 2005** (104 372 € en 2004)



TAXES	BASES IMPOSITION 2004	TAUX D'IMPOSITION DE 2004	BASES PREVISIONNELLES DE 2005	PRODUIT FISCAL A TAUX CONSTANT
TH	5 607 594	1,11 %	5 774 000	64 091
FB	4 534 119	2,66 %	4 631 000	123 185
FNB	440 952	13,30 %	449 200	59 744
TP	4 978 467	1,65 %	5 139 000	84 794
<b>TOTAL</b>				<b>331 814 €</b>

	TH	TFB	TFNB	TP	TOTAL BP 05	TOTAL CA 05
<b>Taux VOTÉS 2005</b>	<b>1,31%</b>	<b>3,14%</b>	<b>13,30%</b>	<b>1,95%</b>		
<b>Produits 2005</b>	75 639 €	145 413 €	59 744 €	100 211 €	381 007 €	<b>384 477 €</b>
<b>Variation N-1</b>					+18,24 %	<b>+ 17,48 %</b>

### ► Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Avec l'augmentation croissante des déchets ménagers, la collecte et le traitement auxquels s'ajoute l'abandon des modes d'élimination traditionnels et le souci de protéger l'environnement conduisent les collectivités à des solutions de plus en plus onéreuses. Les collectivités répercutent cette charge sur le contribuable.

La TEOM est un impôt local facultatif institué par la collectivité, qui assure la collecte (loi du 12 juillet 1999) en contribuant au financement du service d'élimination des déchets. Elle est calculée en fonction de la valeur locative du foncier bâti. Le produit total de la taxe est déterminé par la collectivité. Elle est recouvrée par les services de l'Etat avec les impôts locaux.

La taxe étant un impôt, elle reste due même si le contribuable n'utilise pas le service.

Si la collectivité ou le groupement opte pour le financement par les quatre contributions directes locales, ou la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le service aura le caractère de service public administratif. Dans ce cas, la collectivité devra instaurer une redevance spéciale pour financer l'élimination des déchets industriels banals.

Le coût du service se répartit entre la collecte et le traitement. Ce coût est variable selon les choix effectués en termes de niveau de service rendu (fréquence de la collecte, notamment) et des caractéristiques physiques de la collectivité (linéaire de voirie, densité des constructions, habitat collectif ou individuel...).

**L'application des lois de finances initiales 2004 et 2005, dont les articles correspondants sont codifiés dans les articles 1636 B et 1609 quater du CGI fait qu'à compter de 2005, les groupements compétents votent un taux de TEOM et non plus un produit.**

Le conseil communautaire a fixé par délibération du 19 avril 2005, n°336, **le taux de la TEOM pour 2005 à 11,65%** soit une augmentation de 12% par rapport à 2004.

**Le produit attendu au BP était de 541 409 €**

**Le produit reçu au CA 2005 est de 544 878 €** soit 16,7% de plus par rapport à 2004.

**Par délibération n°405 du 23 novembre 2005, le Conseil Communautaire a décidé, en application du 4° alinéa du III de l'article 1521 du code général des impôts, de N'APPLIQUER aucune exonération de TEOM sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.**

➤ **Redevance spéciale des ordures ménagères (RS)**

Une redevance est instaurée chaque année, le produit attendu au BP 2005 était de 88 000 €, **le produit reçu au CA 2005 est de 96 354,27 € soit + 9,6 % par rapport à 2004.**

36 conventions ont été établies dont :

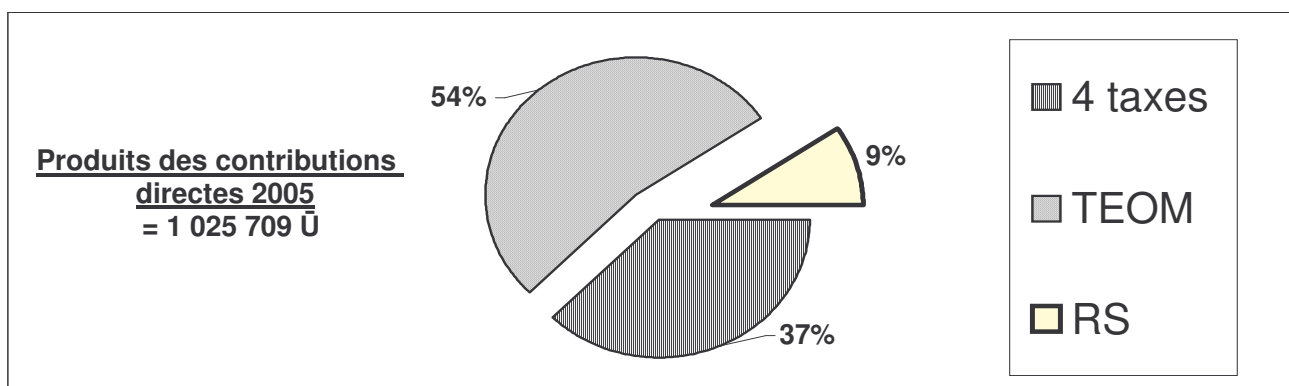
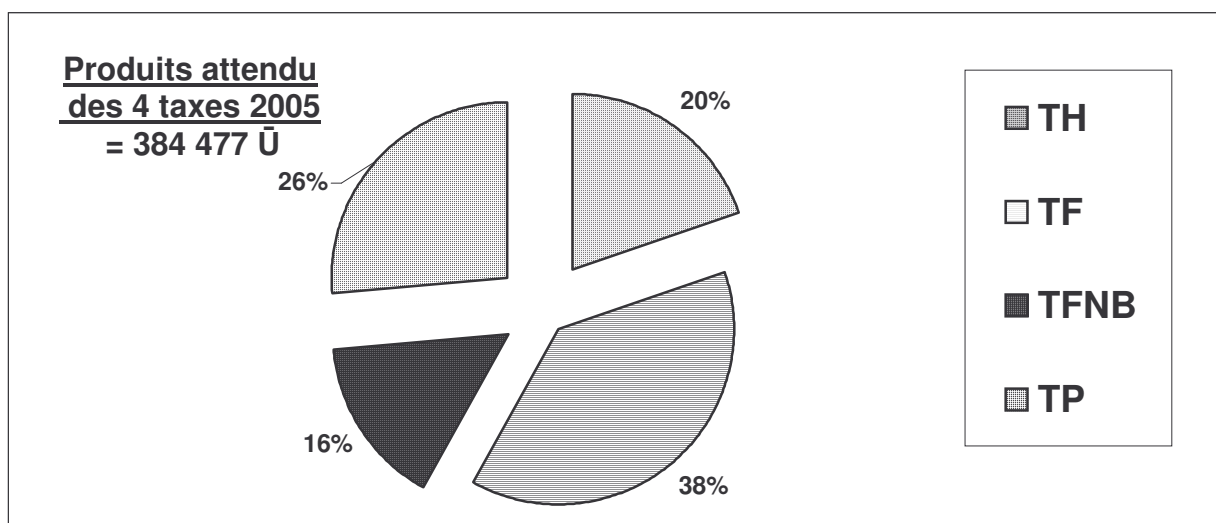
- 1 avec la Mairie de Ginals pour un produit de 13 013 €
- 1 avec le camp militaire de Caylus pour un produit de 55 171,95 € dont 417,23 € pour le verre.

**Les tarifs de la redevance ont été révisés par délibération n°280 du 7 juillet 2004 et inchangés pour 2005.**

Ils sont dégressifs en fonction de la production des déchets au conteneur :

Tarif par conteneur en € :

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Nb de conteneurs	De 0 à 1	+ de 1 à 2	+ de 2 à 3	+ de 3
Déchets classiques	16,84 €	16 €	15,16 €	13,47 €
Déchets triés	13,85 €	13,16 €	12,46 €	11,08 €



## II PROJETS ET REALISATIONS DE L'ANNEE EN COURS

### 1- LES GRANDES ETAPES DE L'ANNEE

#### b. L'activité des services

##### • Les Maisons des services publics

- Sous l'impulsion de l'État, et au vu de la configuration en deux cantons du territoire de la Communauté de Communes, il a été créé en l'an 1999 deux Maisons des Services Publics respectivement sur les communes de CAYLUS et de St ANTONIN NOBLE VAL.

Après 6 années d'existence, ces Maisons ont su démontrer tout l'intérêt apporté à la population par des services de proximité. Les objectifs de faciliter l'accès aux citoyens aux services publics et d'améliorer la qualité de ces derniers ont été atteints.

Le fonctionnement et l'accueil du public sont assurés par des animatrices qui ont su, grâce à leur professionnalisme, créer un espace « convivial » dont la fréquentation ne cesse de croître. Le rôle de ces animatrices est d'apporter toute l'aide nécessaire à la population en terme de renseignements précis de la vie quotidienne et de démarches administratives aussi diverses que variées.

Depuis mai 2004, les postes d'animatrices ont été pérennisés dans la fonction publique territoriale par la création de 2 postes d'agent administratif (délibération n°247/2004).

Des permanences sont en place permettant un meilleur accès à certains services :

L'assurance vieillesse des artisans : le 2<sup>ème</sup> jeudi matin du mois à la MSP de St Antonin

La Caisse d'allocations Familiales :

- tous les jeudis après-midi à la MSP de St Antonin Noble Val
- les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis matin à la MSP de Caylus

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie : tous les mardis matin à la MSP de St Antonin

Une borne Carte Vitale a été installée dans les locaux de la MSP de St Antonin Noble Val depuis 2001. **En juin 2005, une même borne a été installée dans la MSP de Caylus.**

Au cours de ces permanences, les intervenants utilisent le branchement internet pour une consultation directe des fichiers informatisés des usagers.

Les impôts : En 2005, des permanences d'un contrôleur des impôts ont été instaurées dans chacune des Maisons, par délibérations n°318 et 319 du 18 janvier 2005. Une indemnité de 44 € par permanence, et ce pour 12 permanences par an, est versée à l'agent mis à la disposition par les services des impôts de Montauban.

Ces permanences se déroulent :

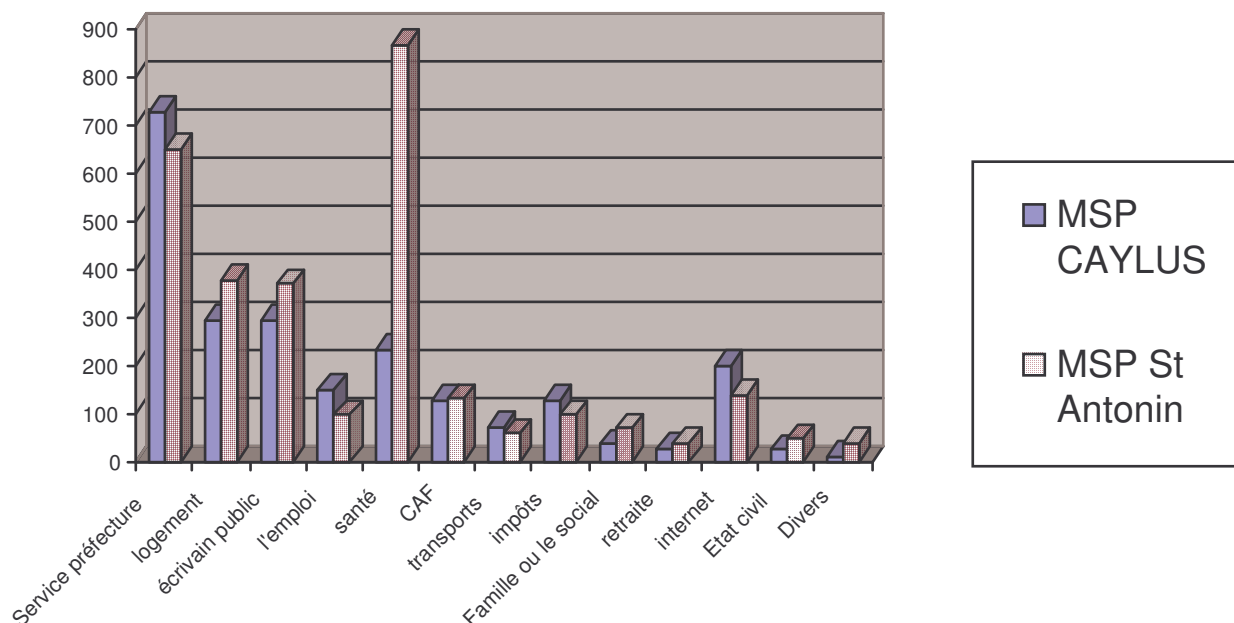
- Le 3<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois à la MSP de St Antonin Noble Val
- le 1<sup>er</sup> mercredi après-midi de chaque mois à la MSP de Caylus

La Communauté de Communes ayant développé ses compétences, les services créés sont accessibles aux usagers au sein des Maisons :

- le Transport à la Demande à la MSP de Caylus
- le Point Information Jeunesse (PIJ) à la MSP de St Antonin Noble Val
- le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à la MSP de St Antonin Noble Val depuis avril 2004

Depuis 2004, au sein de la MSP de St Antonin Noble Val, les usagers ont la possibilité de consulter de façon autonome internet.

### Nombre des demandes en 2005 liées à ...



### Bilan de fréquentation

NOMBRE DES	MSP CAYLUS		MSP ST ANTONIN	
	2004	2005	2004	2005
demandes liées aux <b>services de la Préfecture</b>	712	727	648	649
demandes liées au <b>logement</b>	308	295	344	377
demandes liées au <b>service écrivain public</b>	615	296	276	370
demandes liées à <b>l'emploi</b>	188	152	46	98
demandes liées à la <b>CPAM ou MSA (santé)</b>	346	233	1385	865
demandes liées à la <b>CAF</b>	118	129	138	131
demandes liées aux <b>transports</b> (dont <b>SNCF</b> )	93	73	46	59
demandes liées aux <b>impôts</b>	48	130	31	99
demandes liées à la <b>retraite</b>	44	28	18	40
demandes liées à la <b>famille ou au social</b>	152	37	57	70
demandes liées à <b>Internet</b>	119	201	71	138
demandes liées à <b>l'état civil</b>	46	26	49	49
AUTRES demandes	59	12	93	40
<b>TOTAL DES DEMANDES</b>	<b>2851</b>	<b>2339</b>	<b>3202</b>	<b>2985</b>
<b>TOTAL DES USAGERS</b>	<b>1954</b>	<b>1928</b>	<b>2078</b>	<b>2458</b>
<b>moyenne de demandes par usager</b>	<b>1,45</b>	<b>1,21</b>	<b>1,54</b>	<b>1,21</b>
<b>Évolution des demandes 2003/2004</b>	<b>- 1,8 %</b>		<b>-6,8 %</b>	
<b>Évolution des usagers 2003/2004</b>	<b>- 1,33 %</b>		<b>+ 18,33 %</b>	

Les deux animatrices des MSP participent à l'élaboration du journal de la Communauté de Communes dont deux exemplaires ont été diffusés en 2005 à l'ensemble de la population du QRG. Elles ont en charge la rédaction de certains articles, les travaux de mise en pages par un logiciel informatique et la relation avec l'imprimeur.

Aussi, l'animatrice de la MSP de Caylus a en charge la mise en place du transport à la demande avec la Directrice. Celle de Saint Antonin s'occupe du Point Information Jeunesse et de la gestion administrative du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

\* **Les dépenses de fonctionnement totales affectées aux MSP sont en 2005 de 61 963,68 €** soit une augmentation de 25,2 % par rapport à 2004, dont 54 625,93 € pour les charges de personnel et 1 056 € pour les permanences impôts. **Les dépenses d'investissement** sont de **1 933,81 € dont 1 862,17 €** pour l'acquisition d'un ordinateur à la MSP de Caylus.

\* **Les recettes de fonctionnement** sont de **17 369,56 €** soit une augmentation de 51,1% par rapport à 2004, dont 9 720 € du FNADT sollicité par délibération n°342 du 19 avril 2005 et 7 382,86 € d'aides à l'emploi, et les **recettes d'investissement** sont du FCTVA pour **373,22 €**.

#### • **La politique enfance-jeunesse :**

**Les dépenses de fonctionnement de cette politique** sont de **126 592,05 €** soit + 45,6 % par rapport à 2004 : ceci s'explique par le versement pour le transport scolaire 2004/2005 en temps normal, alors que celui de l'année scolaire 2003/2004 a été payé en 2003. Aussi, il est à noter que **9 800 € correspondent au contrat CEL reversés entièrement.**

**Ainsi, hors transport scolaire et hors CEL**, c'est une baisse de 15,5 % qui est à constater par rapport à 2004.

Ces dépenses de fonctionnement représentent 7,7% des dépenses du budget retracé p. 40.

**Les recettes de fonctionnement** sont de **51 620,41 € :**

**dont 41 820,41 € pour les Contrats Temps Libre (CTL) et Enfance (CE) 2003 et 2004**, réparti comme suit :

**Pour 2003 = 17 665,55 €** soit CE = 5 004,15 € ; CTL = 12 661,40 €

**Pour 2004 = 24 154,86 €** soit CE = 6 514,86 € ; CTL = 17 640,01 €

*Pour information, pour 2005, la subvention devrait être de 24 345,66 € (17 830,60 € pour le CTL et 6 515,06 € pour le CE) : ces sommes ne seront perçues qu'en 2006.*

**dont 9 800 € pour les contrats CEL (Contrat Educatif local), et totalement redistribués aux 10 bénéficiaires dont 2 mairies, conformément à la délibération n°359 du 1<sup>er</sup> juin 2005.**

**Les recettes et dépenses d'investissement** sont de **0 €.**

#### ➤ **Coordination de la politique enfance-jeunesse**

Les missions de la coordinatrice enfance/jeunesse sont les suivantes et les actions réalisées en 2005 dans le cadre de ces missions sont annotées en italique :

##### **Développer de nouveaux projets en faveur des enfants et des jeunes**

*Participation au travail de diagnostic de la politique enfance et jeunesse du territoire*

- ◆ *6 réunions de travail avec la directrice, l'élue chargée de l'enfance et l'ADEFPAT*
- ◆ *co-organisation et co-animation de 21 réunions de partenaires sur le territoire*
- ◆ *Participation à l'élaboration, à la mise en œuvre au dépouillement de l'enquête sur les jeunes*
- ◆ *Participation à l'élaboration, à la mise en œuvre au dépouillement de l'enquête sur les besoins de garde des enfants sur le territoire*
- ◆ *Participation à l'enquête sur les assistantes maternelles, rencontre avec le RAM de Caussade*
- ◆ *Participation et mise en forme des documents Eléments de diagnostic et propositions pour l'avenir.*

##### **Soutenir le fonctionnement des structures existantes au plan technique, administratif et pédagogique**

- ◆ *soutien technique des associations pour l'élaboration des projets CEL 2005 ( Ribambelle, AJT, Guéloupio, Cabrioles, Roule ta bosse, CMEJ, Jeunesse en action )*
- ◆ *Co-animation ( avec la mairie et jeunesse en action) du CMEJ de St Antonin*
- ◆ *Co-animation avec les bénévoles de l'association de jeunes de Puylagarde les AJT*
- ◆ *Soutien pédagogique et en gestion financière de l'association Guéloupio, Autour du livre*
- ◆ *Soutien en gestion du personnel de l'association Ribambelle*

- ◆ Rencontre avec les CLSH d'été

### **Coordonner l'ensemble des dispositifs**

- ◆ Réalisation du document d'évaluation des projets CEL 2004
- ◆ En lien avec la DDJS, met en œuvre la dynamique sur le territoire du Contrat Educatif Local 2005 (lancer les propositions de projets, organisation et animation des commissions, réalisation du document CEL du territoire)
- ◆ Suivis avec la CAF pour l'épuration des contrats 2004
- ◆ Suivis et participation à l'élaboration des futurs contrats avec la CAF 2005-2006-2007 (enfance et temps libre)
- ◆ Coordination des projets « Lire en délire »
- ◆ Coordination des projets « Rencontres locales de jeunes »

### **Soutenir, coordonner et contribuer à l'évaluation et à la communication**

- ◆ Participation à l'élaboration du journal de la Communauté de Communes
- ◆ Gestion administrative du secteur enfance et jeunesse
- ◆ Amélioration du centre de documentation à la Com Com
- ◆ Entretien des réseaux enfance et jeunesse sur le département (coordinatrice du pays, association Benjamin, PIJ, DDJS, EREF, Education Nationale, FRANCAS, FOL.....)

\* **Les dépenses de fonctionnement** totales affectées à la coordination **sont de 42 603,31 €** soit + 7,6 % par rapport à 2004 €, dont **40 667,50 € pour le coût du poste de coordination** soit + 9,5 % par rapport à 2004, versée aux FRANCAS.

#### **► Réflexion sur la politique enfance-jeunesse communautaire**

Il a été décidé lors du conseil communautaire du 7 juillet 2004 de créer une commission ouverte à tous les élus du territoire afin de réfléchir sur l'évolution de la politique enfance et jeunesse et de définir une politique communautaire pour les années à venir. Le choix étant que cette commission se réunisse sans la présence de la coordinatrice, c'est la directrice qui a participé aux réunions. Par courrier du 6 septembre, l'ensemble des communes a été sollicité pour participer à cette réflexion.

Dans le cadre d'un accompagnement ADEFPAT pour soutenir méthodologiquement le travail des élus, cette commission a été réunie en 2004, le 28 septembre à Verfeil sur Seye, le 20 octobre à Parisot, le 23 novembre à Espinas et en 2005, le 4 janvier à Caylus.

Les orientations générales définies par la commission a donné lieu à un document de synthèse présenté et **validé au cours du conseil du 18 janvier 2005**.

Suite à ce conseil, la réflexion sur la politique sous accompagnement ADEFPAT a été menée. Il a été créé 3 groupes de travail (petite enfance, enfance et jeunesse) et un groupe d'appui pour mener une réflexion sur l'évolution et les perspectives de la politique communautaire en faveur de l'enfance et la jeunesse du territoire QRG.A.

**Les dates des réunions de la phase pré-opérationnelle en 2005 sont au nombre de 21 :**

Tous les groupes : 22 mars 2005 : présentation générale de la démarche, 4 juillet

Jeunesse : 6 avril, 17 mai, 15 juin

Enfance : 15 avril, 19 mai, 14 juin, 13 septembre, 26 septembre

Petite enfance : 12 avril, 2 mai, 24 mai, 20 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 20 septembre, 26 septembre

Groupe d'appui : 21 avril, 11 juillet

Que les élus : 13 octobre : profil des missions animateur jeunes, 29 septembre : profil coordinateur E/J

**Au conseil du 12 juillet 2005, il a été présenté un rapport présentant les résultats de la réflexion ainsi que les orientations proposées :**

- ◆ La petite enfance :
  - Création d'un relais d'assistantes maternelles
  - Création d'un poste d'animateur
  - Maintenir l'accueil des 2-3 ans dans les écoles
  - Transfert de la compétence Petite Enfance à la Communauté de Communes
- ◆ L'enfance :

- Maintien des structures existantes avec une Mutualisation et « labellisation QRGGA » de l'accueil des mercredis et des vacances
  - Renouvellement du Réseau d'Education Prioritaire (REP)
  - Transfert du coût pédagogique des écoles à la Communauté de Communes
  - Achat de 2 minibus
- ◆ La jeunesse :
- Création un poste d'animateur jeunesse (1/2 temps pour l'aide au montage de projets, prévention des conduites à risques, création de liens, gestion d'un budget spécifique d'animation)
  - Rendre le Point Info Jeunesse (PIJ) plus accessible en délocalisant les actions
  - Mener une réflexion sur la politique tarifaire des animations jeunesses
  - Résoudre les problèmes de déplacement

**Ces orientations potentielles ont été validées par délibération n°378, il a été demandé de mener une étude plus approfondie notamment pour connaître le coût de ces actions avant de les approuver définitivement et d'établir le plan pluriannuel de la politique.**

**La seule action qui a été approuvée** est la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 d'un poste de coordinateur Enfance/Jeunesse.

Il a été rappelé l'enjeu pour la signature des contrats avec la CAF 2005-2007.

**Au conseil du 18 octobre 2005,**

**Par délibération n°392** il a été approuvé les termes du poste de coordinateur.

**Par délibération n° 393**, il a été présenté les actions chiffrées. Un débat a été engagé et à l'issue, le cadre de la politique a été approuvé à savoir :

- le **transfert de la compétence petite enfance** (les enfants de 0 à 3 ans) pour :
  - la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).
  - la création d'Ateliers D'Eveil Parents-Enfants.
  - le soutien financier à l'association « Crèche Capucine » de St Antonin, subvention annuelle de 16 500 € en 2006, 2007 et 2008 à formaliser par une convention définissant le rôle et les engagements de chaque partie et notamment dans l'objectif d'optimiser à court et moyen terme la gestion de la structure et les modalités d'inscription des familles.

La réalisation de ces actions nécessite la création d'un poste d'animateur de ce secteur petite enfance à compter de 2006

- la **poursuite de la coordination et la communication des actions Enfance Jeunesse** ainsi que la **gestion du Point Information Jeunesse**. Ces compétences inscrites aux statuts actuels restent inchangées.
- en **terme d'Enfance** de soutenir à compter de 2006 les CLSH du territoire pour la réalisation au cours des petites et grandes vacances de séjours extérieurs mutualisés en direction des enfants du territoire. Ces séjours seront organisés par les centres de loisirs à tour de rôle avec le soutien du coordinateur. L'organisation des séjours fera l'objet d'une proposition de calendrier annuel qui devra être validée par le Conseil Communautaire et les animateurs de tous les centres seront mis à disposition de ce séjour pour une mutualisation de personnel d'encadrement. La participation financière de la Communauté de Communes sera de 20 € par jour et par enfant pour chacun des séjours.

Le partenariat de réalisation de ces actions sera formalisé par une convention avec le centre organisateur et la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

La prise de ces compétences implique de compléter les statuts communautaires qui le seront au cours du conseil du 23 novembre 2005 par délibération n°396.

### ➤ **Le Point Information Jeunesse (PIJ)**

S'informer pour agir dans tous les domaines : les formations, les métiers aussi bien que les loisirs, l'accès à l'emploi tout autant que les droits des jeunes. Le réseau Information Jeunesse accueille gratuitement des millions de jeunes chaque année. Le réseau Information Jeunesse met

à disposition du public une documentation de portée nationale et locale. Les centres régionaux ont la responsabilité de cette dernière. La documentation nationale est élaborée, publiée et diffusée par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ). Le CIDJ édite une documentation nationale sur l'ensemble des thèmes de l'Information Jeunesse : études, loisirs, sports, métiers, emploi, vie quotidienne... C'est une documentation encyclopédique qui est mise à jour chaque année. Elle est constituée par plus de 400 fiches représentant quelques 5 000 pages. Les adresses correspondant au thème traité dans chaque fiche permettent au lecteur de compléter son information. Un mode d'emploi comprenant un index alphabétique de 2500 mots clés permet une recherche aisée de l'information.

**Le PIJ de Saint Antonin Noble Val** : en mars 2001, la Communauté de Communes et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ont mis en place un Point Information Jeunesse dans les locaux de la Maison des Services Publics de Saint Antonin Noble Val.

Son objectif est d'assurer, à l'échelon local, la mission d'accueil et d'information des jeunes en mettant à leur disposition l'ensemble de la documentation du réseau de l'Information Jeunesse.

Le PIJ est ouvert le lundi et le mercredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h30

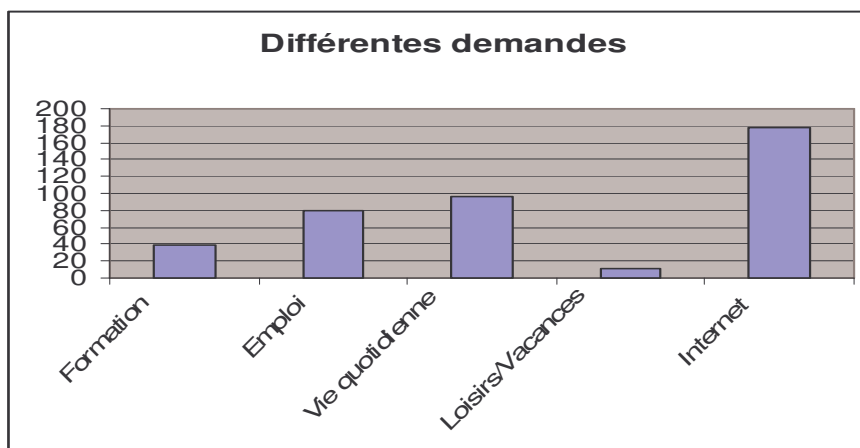
le mardi de 13h30 à 17h30

le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

**Publicité** : Dans le but d'étendre la notoriété du PIJ sur Saint Antonin mais aussi aux autres communes avoisinantes, des articles qui recensent les fonctions du PIJ sont parus sur la Dépêche du Midi mais aussi dans le journal de la Communauté de Communes.

**Fréquentation** : en 2005, il est recensé un total de 403 demandes (soit + 71,5% par rapport à 2004) :

- 38 pour la formation (9,4%)
- 79 pour l'emploi (19,6%)
- 96 pour la vie quotidienne (23,8%)
- 12 pour les vacances et les loisirs (3%)
- **177 pour Internet (44%)**
- autre = 1

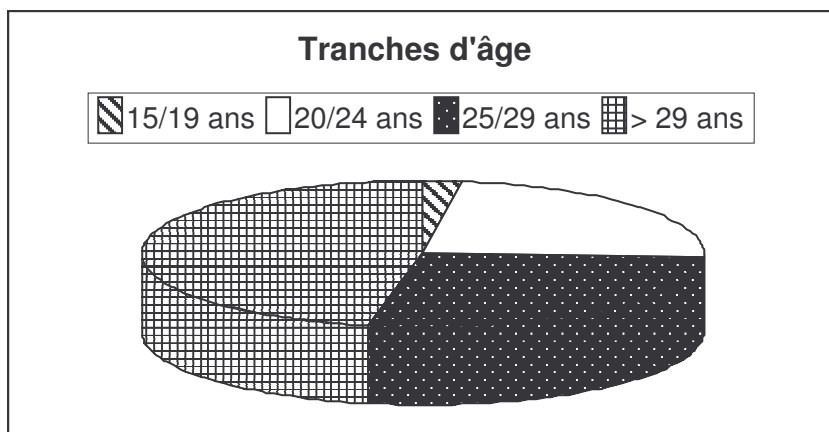


**Les demandes concernant Internet sont en nette progression** depuis que l'ordinateur du PIJ fonctionne. Ce sont, en général, des consultations liées à la recherche d'emploi (le site de l'ANPE en particulier). Les forums de discussion, liés à la musique, sont aussi très visités. Ce sont les + de 29 ans qui utilisent, en majorité, ce service.

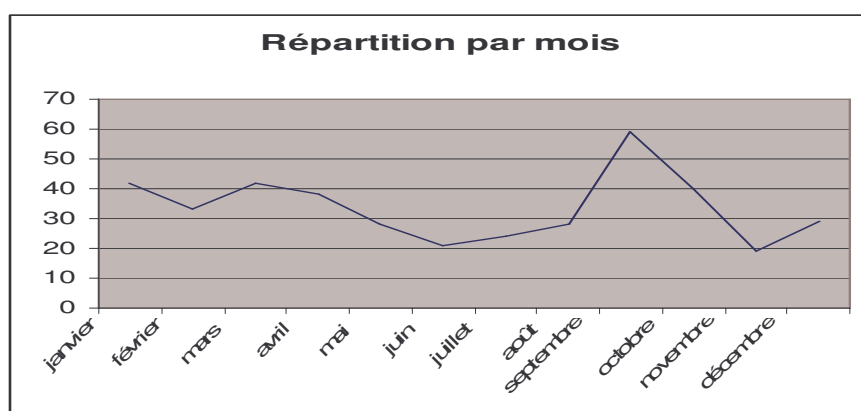
Le service emploi englobe tout ce qui est recherche d'emploi dont la consultation des « Annonces Jobs » ainsi que les demandes de renseignements sur une première inscription (ou réinscription) à l'ASSEDIC et à l'ANPE.

En ce qui concerne les demandes liées à la vie quotidienne, celles qui reviennent le plus souvent sont celles correspondant aux différentes prestations de la CAF et aux différentes aides financières qu'il est possible d'avoir.

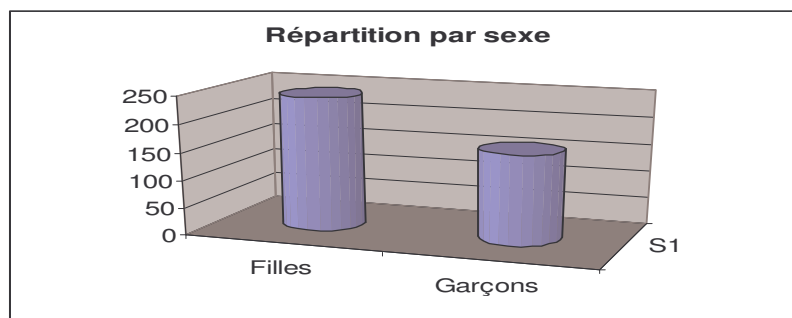




Les tranches d'âge les plus représentées sont les + de 29 ans (avec 189 personnes) ; viennent ensuite les 25/29 ans (110 personnes), puis les 20/24 ans (95 personnes) et enfin les 15/19 ans (9 personnes).



On peut noter une hausse de la fréquentation durant le mois de septembre. Cela correspond à la future rentrée à l'université. Lors de cette période, beaucoup de futurs étudiants sont à la recherche d'un logement (à Toulouse, la plus part du temps) ou du dossier précieux d'inscription, maintenant, souvent disponible uniquement sur le net.



En 2005, il y a eu 242 filles et 161 garçons.

**Les dépenses de fonctionnement totales affectées au Point Information Jeunesse (PIJ) sont en 2005 de 100 € de documentation.** Le coût salarial du poste de l'animatrice n'est pas détaillé, il est globalisé dans la dépense de fonctionnement des Maisons des Services Publics .

#### ► Transport scolaire

Par délibération, le Conseil Communautaire décide chaque année de prendre en charge la participation financière des familles aux frais des transports scolaires de leurs enfants, complémentaire à la prise en charge du Conseil Général.

\* En 2005, la **dépense de fonctionnement est 57 965,25 €** conformément à la décision de la délibération n°245 du 23 mars 2004 **pour l'année scolaire 2004/2005.**

#### ➤ **Initiation à l'anglais**

La Communauté de Communes prend en charge l'initiation à l'anglais dans les écoles primaires publiques du territoire directement par l'emploi d'une intervenante.

**Les dépenses de fonctionnement** affectées à cet emploi sont, **pour l'année 2004/2005, de 4 796,19** soit une baisse de 51,6 % par rapport à 2004. **Le coût est divisé par 2 car à compter de septembre 2005, la charge de ce poste est prise par l'Education Nationale.**

**La subvention du Conseil Général** pour l'année scolaire 2004-2005 pour de **2 587 €.**

La Communauté de Communes soutien aussi l'initiation à l'anglais **dans les écoles privées de Caylus et de Varen** par l'allocation d'une **subvention totale en 2005 de 855 €** pour l'année scolaire 2004-2005 selon délibération n° 301 du 8 décembre 2004.

#### ➤ **Enseignement de la langue occitane**

Une subvention de **3 050 €** a été allouée à l'association ALCOC pour l'enseignement de l'occitan dans les écoles pour l'année scolaire 2004/2005 selon délibération n°300 du 8 décembre 2004. Par délibération n°407 du 23 novembre 2005, il est décidé de reconduire l'action pour 2005/2006.

#### ➤ **Soutien aux associations dont les actions sont liées à l'enfance – jeunesse**

Pour l'année scolaire 2004/2005 selon délibération n°300 du 8 décembre 2004, il a été alloué à l'association Bassin des Ecoles une subvention de **5 622,50 €.**

Une subvention de **813 €** à l'association Los Estuflaires/Radio CFM pour des animations dans les centres de loisirs selon délibération n°338 du 19 avril 2005.

Par délibération n°375 du 12 juillet 2005, **100 €** attribués par la Communauté de Communes pour les AJT de Puylagarde, ne seront versés qu'en 2006.

#### ➤ **Aux écoles privées, Pour l'enseignement de la musique**

Il a été alloué à l'école privée de Varen, une subvention de **886,80 €** selon délib. n°301 du 8 décembre 2004.

### • **La politique Déchets ménagers et assimilés** (voir l'analyse financière page 50)

#### ➤ **Le service des ordures ménagères**

Le nombre d'agents est de 10 dont un chef de service. Les agents du service ont pour mission première la collecte des déchets ménagers par la réalisation de tournées sur l'ensemble du territoire. Trois personnes sont nécessaires pour constituer une équipe de collecte.

**Les dépenses de fonctionnement totales affectées à ce service sont de 691 329,01 € soit une hausse de 4,17 % par rapport à 2004.**

**Les dépenses d'investissement totales affectées à ce service sont de 173 468,71 € soit une hausse de 189 % par rapport à 2004**, dont 81% de ces dépenses correspondent à 123 851,70 € d'achat d'un camion benne et 16 863,60 € pour l'achat de 60 conteneurs OM.

**Les recettes de fonctionnement sont de 694 720,93 € soit une hausse de 19,6%**, dont près de 92% correspondent aux recettes de la TEOM et de la RS. (Analytiquement et depuis 2005, la recette totale de la TEOM est rattachée à ce service; en 2004 : les recettes des 4 taxes et de la TEOM étaient réparties entre service OM et Administration générale- la DGF totale est inscrite au budget du service Administration générale)

**Les recettes d'investissement sont de 127 387,48 €** dont 27 387,48 de FCTVA et 100 000 € d'emprunt.

Des opérations d'écriture sont retracées dans le budget pour l'équilibre et la prise en compte des sorties d'inventaire. (217 620,60 € et 212 020,60€) : ces sommes ne pas comptées ici.

#### ➤ **la collecte sélective**

*Note : les dépenses concernant les déchetteries et les travaux des locaux de Pétampe sont retracées dans les « Grands Projets » du service administration Générale (p. 36 et 37)*

### **L'ambassadrice du tri : (cf. rapport complémentaire p. 46)**

Le poste emploi-jeune d'ambassadrice du tri a été créé le 2 septembre 2002 au sein du service des ordures ménagères.

Elle est chargée de promouvoir la collecte sélective auprès de l'ensemble des acteurs de la Communauté de Communes (population, scolaires, professionnels,...). Elle est également chargée de diverses tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de la collecte sélective.

#### **Les actions menées en 2005 :**

**1) Animations sur les marchés : Stand sur le recyclage :** aucune action réalisées en 2005

#### **2) Animations dans les écoles :**

Les enfants représentent le meilleur vecteur de communication auprès des adultes. De plus, il est important de leur apprendre les bases de tri des déchets afin de créer des automatismes de tri pour l'avenir. **Interventions en 2005** comme en 2004, dans les écoles primaires de PARISOT, LAGUEPIE, VAREN, SAINT ANTONIN, les 03/10, 14/10, 17/10, 29/11, 01/12, 12/12.

#### **3) Interventions dans les communes :**

Exposition tri sur la communes de PUYLAGARDE le 2 nov, Réunion publique à CAYLUS le 22 nov.

**4) Animation dans les centres aérés :** aucune action réalisées en 2005

#### **5) Suivi des tournées et Rencontre des administrés en porte à porte :**

Dans le but de donner les consignes de tri, de répondre aux questions de chacun et de corriger les mauvaises habitudes, ce type d'action se fait ponctuellement autour des bacs de regroupement qui posent problème (erreurs de tri,...).

Ces rencontres sur le terrain ainsi que les suivis de tournées qui servent à établir les points géographique les plus sensibles du territoire ce sont déroulées en 2005, les : 4, 6, 11 et 28 janv- 2, 9, 10, 15 et 22 fev - 3, 4 et 22 mars – 27 et 31 mai - 9, 16, 17 et 22 juin - 12, 19, 21 et 27 juil -, 12 août - 1, 14, 15, 19 et 30 sept – 04 oct – 15 et 23 nov.

#### **6) Rédaction et distribution de deux journaux de tri :**

Chaque année deux journaux sur le thème du tri sont édités un en hiver et un en été. Leur but et de faire part de l'avancée et des résultats du tri aux habitants et de rappeler les consignes de tri. Les éditions en 2005 : août et décembre

#### **7) Suivi des caractérisations à la DRIMM.**

Deux caractérisations par mois effectuées sur un prélèvement de bac de 1100 L.

En 2005, les : 20 et 27 janv - 17 et 24 fév - 2 et 23 mars - 21 et 28 avril - 5 et 26 mai, 14 et 29 juin, 6 juillet - 7 et 15 et 20 sept - 13 oct - 18 et 30 nov, 14 et 28 dec.

#### **8) Projets 2006 :** Pour l'année 2006, il est prévu :

- Suivi de tournée et rencontre des habitants.
- la mise en place de panneaux rappelant les consignes de tri aux abords des points rassemblant de nombreux conteneurs (points noirs).
- le remplacement d'autocollants de consignes de tri usagés et illisibles.
- des visites au centre de tri de la DRIMM à MONTECH avec des scolaires.

### **Les Déchets Ménagers spéciaux (DMS) (cf. rapport p. 48)**

En août 2005, la collecte des déchets ménagers spéciaux (déchets comportant des éléments pouvant être toxiques, inflammables, corrosifs...dangereux pour la santé et/ou pour l'environnement) a été mise en place sur le site de PETAMPE.

Une armoire spécifique pour le stockage de ces produits a été acquise (7 260 € H.T selon délibération n°356 du 1<sup>er</sup> juin 2005). Deux agents du service OM ont reçu une formation spécifique pour leur manipulation et leur stockage.

L'accueil des habitants est : mardi matin, jeudi après-midi et samedi matin

\* **Les dépenses de fonctionnement** totales affectées à la **collecte sélective** sont de **41 682,41€** soit une baisse de 17 % par rapport à 2004, dont 14 879,53 € pour la collecte du verre (35,7% de ce poste, et + 1,8 % de 2004 à 2005), 2 898,94 € pour les opérations de communication (7% de ce poste, et – 60% de 2004 à 2005) et 1 366,13 € pour les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) (3,2 % de ce poste)

(Note : le coût de personnel pour les DMS est inscrit dans les dépenses des ordures ménagères)

\* **Les recettes de fonctionnement totales** sont de **163 197,72 €** soit une hausse de 42%, dont 17 675,15 € de remboursement à l'emploi (10,8% de ce poste), 10 304,64 € de reprise du verre (6,3 % de ce poste), 122 862,68 € et 7 138,98 € subventions d'Eco-emballage pour le soutien, respectivement, à la tonne triée et à la communication (79,65% de ce poste) et 4 696,72 € pour la reprise de matériaux (2,9% de ce poste) et 519,55 de redevance verre.

\* **Les dépenses d'investissement totales** sont de **20 847,07 €** soit une hausse de 37,8% sans les DMS et de 216% avec les dépenses pour les DMS, dont l'acquisition de 10 conteneurs « Verre » pour 10 823,80 € et 9 774,27 pour les DMS.

### • La cellule entretien des espaces

Cette cellule créée depuis mars 1998, est composée de 3 agents. En 2005, le responsable de service étant en disponibilité de droit, un des agents a été nommé responsable-technicien. Le recrutement d'un agent en contrat de non titulaire a permis de pallier ces changements.

Il est rappelé que 2 agents de ce service initialement en emploi-jeune, ont été pérennisés en contrat d'agent d'entretien stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 et ainsi titularisés au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Cette cellule a pour missions principales :

- la restauration, l'entretien et la surveillance de 48 km de linéaires de cours d'eau soit **91 kms de berges** des 3 rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie (**la Bonnette = 48 500 ml, la Seye = 24 700 ml, la Baye = 147 640 ml**). **Les travaux de restauration se sont terminés fin 2005.**

**Le linaire de l'Aveyron** ne participe pas à la programmation pluriannuelle. En effet, une opération de restauration sur ces berges demanderait des moyens en matériel et humains plus adaptés et plus importants. Toutefois, la cellule rivière continue progressivement à améliorer son équipement et devrait être capable bientôt d'intervenir efficacement sur une rivière comme l'Aveyron. Cependant **des opérations ponctuelles** ont déjà eu lieu sur l'Aveyron : aménagement de la plage de Cazals, restauration de berges, Création d'un parcours de pêche, nettoyage d'un îlot à Laguépie. Aussi, sur l'Aveyron, la Cellule rivière intervient régulièrement pour placer des panneaux de signalisation rivières pour l'activité Canoë-kayak sur les Points Accueil jeunes (PAJ), entretenir les 10 chaussées et passes à poissons ainsi que des points verts (site de pique-nique, accueil public).

Les rivières sont suivies, d'amont en aval, de façon suivante :

- 1/3 lors des différents travaux durant l'année
- 1/3 correspondant aux zones prévues l'année suivante. Ce suivi s'effectue en fin d'année
- Tous les points singuliers
- Les zones où des problèmes sont signalés.

Ne possédant pas de déclaration d'intérêt général pour les travaux rivière, chaque propriétaire a été contacté pour une demande d'autorisation de passage.

- l'entretien, le balisage de **391,9 kms des 38 chemins** de petites randonnées inscrits au topo-guide. Ponctuellement, il est réalisé l'ouverture de certains chemins communaux.
- L'aide aux communes pour la gestion et l'entretien de leurs espaces naturels.

L'activité de ce service est consacrée aux chemins de randonnée durant 3 mois par an et durant 9 mois à la gestion des cours d'eau (début janvier à mi-mai et mi-août à fin décembre),.

**En 2005**, la répartition du temps de travail sur 53 semaines est la suivante :

- **21,5 semaines sur la rivière** : **3,5** pour repérage et demande d'autorisation de passage, **5,5** pour l'Aveyron (dont 3 en chantiers divers à Laguépie (0,5) et à St Antonin (1,5)), **12** pour la Seye, la Bonnette et la Baye, et **0,5** pour travaux sur la Seye à Parisot.
  - La cellule rivière a réalisé l'entretien de 29 422 ml de berges de la Seye (6 semaines), la Bonnette (3 sem) et la Baye (3 sem) ;
  - L'ensemble des 10 chaussées de l'Aveyron a été visité 2 fois dans l'année, une fois au printemps (mars) et une fois en automne (septembre). La Cellule Rivière est intervenue sur 3 des 10 chaussées de l'Aveyron pour enlever les flottants bloqués, au niveau des passes à poissons, ainsi que sur une pile du pont de Laguépie.
  - La pose des panneaux de signalisation pour les P.A.J s'est effectuée fin avril, et leur retrait fin octobre.
  - Début mai, les trois points verts ont été nettoyés.
- **18,5 semaines sur les chemins de petites randonnées (PR)** : **15** semaines d'entretien des PR du Topo-guide réparties au prorata du nombre d'habitants (ces semaines sont de 4,5 jours de travaux et 0,5 jour pour l'entretien du matériel), **2** pour ouverture de chemins (chantiers divers : Caylus, Puylagarde et le botanique de Verfeil), **1,5** pour l'entretien des panneaux.
  - Les 15 semaines d'entretien se répartissent chronologiquement par commune et en nombre de jours : Castanet (4 jours), Verfeil (4,5), Varen (4,5), Laguepie (4,5), Feneyrols (3), Saint Antonin (10), Cazals (2), Espinas (3), Caylus (10), Lacapelle (3), Mouillac (2), Loze (3), Saint Projet (4,5), Puylagarde (4), Parisot (4,5 jours)
- **3 semaines de chantiers divers pour les communes (hors rivières et chemins) dont Laguépie (0,5), Loze (0,5) et St Antonin (1).**
- **4 semaines AD** dont 2 pour « le bois » suite au chantier de Pétampes
- **5 semaines de congés**

**Les dépenses de fonctionnement totales affectées à ce service** sont de **80 676,05 €** soit une baisse globale de 5,5% par rapport à 2004. Le poste entretien du matériel roulant qui avait augmenté le plus en 2004, rebaisse en 2005 pour atteindre le niveau de 2003, soit une dépense en 2005 de 1 885,43 €. Les charges de personnel (déplacements et vêtements compris) sont de 69 318,36 € et stables de 2004 à 2005. le poste carburants est bien sur en hausse soit + 13%.

**Les dépenses d'investissement** sont de **18 754,37 €** soit une hausse de 117% par rapport à 2004. Ce montant est à relativiser puisque l'acquisition d'un ordinateur pour 2 887,14 € a permis d'échanger le poste du secrétariat administratif et d'équiper la cellule d'un poste plus récent. La dépense la plus importante est l'acquisition d'une épareuse pour 14 252,73€ et d'un outil de coupe pour 1 614,50 € soit 85 % de ce poste.

**Les recettes de fonctionnement** sont de **25 679,57 €** (soit + 231% / à 2004). Les aides à l'emploi se soldent (404,93 € en 2005 contre 7 742,33 € en 2005). Les recettes principales sont le versement de subventions pour 23 630,20 € soit 92% de ce poste (d'Adour Garonne 2002 et 2003 pour 11 630 €, Conseil Général pour 12 000 €.).

**Les recettes d'investissement** sont de **2 498,21 €** (soit + 124 % / à 2004) de FCTVA.

Par délibération n° 388 du 18 octobre 2005, pour soutenir financièrement les actions réalisées en 2006 sur les rivières, il a été décidé de solliciter à nouveau le Département, la Région et l'agence de l'eau Adour Garonne. Pour les chemins, seul le Conseil Général subventionne et il est sollicité en 2006.

## • L'administration générale : suivi des services et des projets

Le suivi global du fonctionnement des services et des projets de la Communauté de Communes est réalisé par : la Direction, le Secrétariat administratif et le Secrétariat comptable sous couvert du Président.

\* **106** (soit 23 de plus qu'en 2004) **délibérations ont été prises** par le Conseil Communautaire sur l'année 2005 pour **9 Conseils Communautaires** (contre 7 en 2004) : **18 janvier, 23 février, 19 avril, 1<sup>er</sup> juin, 12 juillet, 14 septembre, 18 octobre, 23 novembre et 20 décembre.**

\* La Communauté de Communes a émis **1 132 mandats** (soit +114 par rapport à 2004) et **242 titres de recettes** (soit +52) pour l'exercice comptable 2005.

\* **Pour retracer les DEPENSES et les RECETTES du service Administration Générale**, il est compris celles générées par les projets Maison Familiale et Rurale (MFR), Jardins des Gorges de l'Aveyron (JGA) et le Topo Guide.

Note : Ces chiffres ne tiennent pas compte des dépenses et des recettes réalisées pour les « grands projets – grandes décisions » suivis par ce service et détaillés ci-après dans le rapport à partir de la page 31, car ils sont détaillés par la comptabilité analytique.

**Les dépenses de fonctionnement totales affectées à ce service sont de 375 509,27 €** soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2004. (une écriture comptable de sortie d'inventaire de 2 550,15 € n'est pas comptée). Elles représentent 22,8% des dépenses du Budget Général établi en p. 40.

- **Les achats** représentent 1,3% de ces dépenses soit 4 917,13 € (-34% .par rapport à 2004)
- **Les services extérieurs** représentent 7,25 % soit 27 282,92 € (+12,9% par rapport à 2004) dont 450 € (soit + 9,5% / à 2004) de Taxe Foncière pour le bâtiment MFR et 486,93 € d'assurance pour les Jardins et 4 280 € pour le journal. La répartition analytique, pour ce service, de la prime d'assurance est plus importante en 2005 que 2004 (soit + 4 917,98 €). Les frais d'affranchissement et de télécommunication représentent 5 056,79 € (dont 649 € pour le journal) soit en baisse de 20,6%.
- **La charge de personnel** représente 26,5% soit 99 483,52 € (soit -10,9% / à 2004) dont 63,9 % de ce poste pour le salaire du personnel titulaire. Le poste du mi-temps de secrétariat du service Ordures Ménagères est intégré analytiquement au sein de ce service. A noter qu'en 2005, il n'y a pas eu d'agent non titulaire (remplacement maternité en 2004) ce qui explique une partie de la baisse de ce poste.
- **Les charges de gestion courante** représentent 19,6% soit 73 559,47 € (+4% / à 2004) dont la contribution au Pays Midi-Quercy de 25 074 € (+9,3%) et rémunération des élus de 48 485,47 €.
- **La charge financière** représente 2,85 % soit 10 704,43 € (soit -13,5% / à 2004)
- **La totalité des Dotations aux amortissements** du budget général qui représente 42,5 % soit 159 561,80 € (soit +16,9% / à 2004).

**Les recettes de fonctionnement** sont de **644 696,15 €** soit + 6,3% / à 2004. (une écriture comptable de sortie d'inventaire de 2 550,15 € n'est pas comptée **et** la recette de la TEOM est inscrite depuis 2005, analytiquement au service OM et l'entière recette des 4 taxes est inscrite pour ce service)

Elles représentent 33,6 % des recettes du Budget Général établi en p. 41.

- **Les subventions** représentent 1,3 % soit 8 433 € dont 3 465 € des compensations de l'Etat et 4 968 € de subvention leader + pour l'étude Filière Bois 2003.
- **Les impôts locaux** qui représente 59,6 % soit 384 477 €
- **Les produits exceptionnels** représentent 0,9 % soit 5 987,26 € dont le revenu des locations à la MFR pour 5 488,20 € et aux JGA pour 304,90 €.
- **La totalité de la DGF** qui représente 30,6 % soit 197 339 €.
- **Les amortissement subventions** représentent 7,5 % soit 48 459,89 €.

**Les dépenses d'investissement** sont de **60 246,68 €** soit une hausse de 21,7% / à 2004. Elles représentent 8,% des dépenses du budget p.42.

- **Le matériel de bureau et informatique : 0 €** ; aucune dépense en 2005
- **Le remboursement en capital** qui représente 19,6 % soit 11 786,79 €. (- 6% / à 2004)
- **La totalité des amortissements de subventions de toutes les opérations du budget général** qui représente 80,4 % soit 48 459,89 € (+ 31% / à 2004).

**Les recettes d'investissement** sont de **159 785 €** soit une hausse de 4,6%. (*une écriture comptable de sortie d'inventaire de 2 550,15 € n'est pas comptée*)

Elles représentent 21,5% des recettes du budget général retracé en p. 43.

- **Le FCTVA** représente 0,1 % soit 223,20 € (+2,85% / à 2004).
- **Le remboursement en capital : 0€** le résultat de fonctionnement 2004 n'a pas été affecté en à ces recettes. (cpte 1068).
- **La totalité des amortissements de toutes les opérations de la Communauté de Communes** qui représente 99,9 % soit 159 561,80 € (+17% / à 2004)

### **Les grands projets – les grandes décisions :**

*Ce paragraphe donne les grandes lignes des décisions de démarrage ou de suivi de grands projets. Les décisions correspondantes aux autres projets de fonctionnement sont retracées dans les paragraphes précédents.*

#### **HORS Projets (Annic-MTS, SPANC et Ateliers relais) suivis dans un budget annexe :**

**Les dépenses de fonctionnement de ces projets** s'élèvent à **52 631,91 €** (soit + 39,6% / à 2004) dont 14 622,50€ pour subventions aux associations, 18 559,59 € pour l'opération façades et 14 204,65 € pour le TAD.

**Celles d'investissement** s'élèvent à **223 189,25 €**, (soit + 107 % / à 2004) soit 31,4% des dépenses d'I du budget général, dont 196 486,45€ € pour « sites et itinéraires touristiques » et 22 270,50 € pour les locaux de Pétampe..

**Les recettes de fonctionnement de ces projets** s'élèvent à **34 998,11 €**. (soit + 110 % / à 2004) dont 22 860 € pour l'OPAH.

**Celles d'investissement** s'élèvent à **235 824,79 €**, (soit + 121 % / à 2004) soit 31,8% des recettes d'I du budget général, dont 52 212,73 € pour le bâtiment polyvalents de St Projet, 54 704,73 € pour les sites touristiques et 109 127,61 € pour les locaux de Pétampe.

- **Société Annic MTS : construction d'un bâtiment de stockage**

**Cette opération est suivie dans un budget annexe** créé le 18 janvier 2005 par délibération n°314. Les dépenses et les recettes sont retracées en Hors Taxe.

Au cours du conseil du 25 novembre par délibération n° 223, il a été approuvé que la Communauté de Communes soit maître d'ouvrage du projet.

Le coût prévisionnel était arrêté en octobre 2004 à 601 706 € H.T :

**En 2005, les étapes de suivi du projet sont :**

- Modification du plan de financement : baisse de la participation des Conseils Général et Régional, arrêtée à 38 125 € chacun par délibération n° 316 du 18 janvier.
- Choix des entreprises pour le contrôle technique, l'étude thermique et l'étude géotechnique par délibération n°324 du 23 février. (dépense prévisionnelle de 7 011,79 € H.T)
- Modification du coût du projet porté à 640 620 € H.T dont 542 204 € de travaux et signature d'un avenant pour la maîtrise d'œuvre, par délibération n° 339 du 19 avril.
- Décision de contracter un emprunt auprès du crédit Agricole de 353 000 € sur 18 ans par délibération n° 340 du 19 avril.
- Attribution des marchés de travaux aux entreprises (8 lots) pour un total de travaux arrêté à 458 515,21€ H.T par délibération n°355 du 1<sup>er</sup> juin. Signature avenant n°1 pour une plus value de 936,55 € H.T le lot n°4, par délibération n°390 du 18 octobre.
- Signature d'un contrat de bail de 18 ans avec la société Annic-MTS pour un loyer mensuel de 2 900 € H.T, par délibération n°362 du 1<sup>er</sup> juin.
- Au vu des délais de versement des subventions, décision de contracter un crédit relais auprès de la Caisse d'Epargne sur 12 mois de 300 000 €, par délibération n°383 du 14 septembre il

était approuvé un taux variable, cependant au vu de l'évolution de ces taux, il est décidé au conseil du 23 novembre, par délib. n°402 (*annule la 383*) de contracter à taux fixe à 2,40%.

La réception du chantier a été prononcée le 1<sup>er</sup> décembre 2005.  
La société Annic-MTS a pu prendre possession du bâtiment.

**Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **4 029,09 € H.T** de charges financières. (Sur le budget général, il est retracé analytiquement **15,82 €** de frais d'affranchissement).

**Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à **2 900,00 € H.T** soit 1 mois de loyer.

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **482 625,00 € H.T** dont acquisition du terrain à 27 017,15 € et travaux à 452 658 €.

**Les recettes d'investissement** s'élèvent à **638 125 € H.T** dont emprunt à 600 000 € et subvention totale du Conseil Général de 38 125 €.

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) créé au 1<sup>er</sup> avril 2004**

**Les dépenses et recettes de ce service à caractère industriel et commercial, sont suivies dans un budget annexe** créé le 23 mars 2004 par délibération n°241. Au cours du conseil du 23 février 2005, les comptes administratif et de gestion 2004 ont été approuvés pour 0 € de dépense et de recette.

Au cours du conseil du 15 octobre 2003 par délibération n°211 (modifiée par la n°395 du 18 octobre 2005), il a été approuvé la création d'un SPANC au niveau intercommunal. Les statuts ont été modifiés en conséquence pour d'assurer dès 2004 l'étude et le contrôle des dossiers concernant **le neuf et la réhabilitation** en confiant une délégation de service au SATESE.

La phase ultérieure, « étude et contrôle des installations existantes », doit être décidée en 2005.

En 2004, les étapes de suivi du projet sont :

- la délégation au SATESE formalisée par une convention signée le 9 février 2004 conformément à la délibération n°234 du 27 janvier. Cette convention a été résiliée suite à des observations faites par la MISE (Mission Inter Service de l'Eau), et remplacée par une nouvelle convention signée le 8 novembre 2004 conformément à la délibération n° 292 du 27 octobre.
- l'approbation du règlement intérieur par délibération n°242 du 23 mars,
- l'établissement d'une participation financière du pétitionnaire à 95 €, par délibération n°243 du 23 mars qui a été annulée et remplacée par la délibération n°293 du 27 octobre suite à la nouvelle convention avec le SATESE. **La redevance est de 100 € à compter du 8 novembre 2004.**
- du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2004 : 31 nouvelles installations ont été réceptionnées dont 30 conformes et 1 non conforme ; cette dernière 'est pas subventionnée.

En 2005, les étapes de suivi du projet sont :

- **Vote du BP 2005 par délibération n°337 du 19 avril, en section de fonctionnement à 38 100€ et en section d'investissement à 2 300 €.**
- **Décision d'assurer le contrôle de l'existant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 en régie directe.**
- **46 dossiers ont été contrôlés et conformes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005.**

En 2006, l'aide correspondante sollicitée à ADOUR GARONNE sera de 7 130 € .

**Les dépenses de fonctionnement en 2005** s'élèvent à **7 565 €** de prestations au SATESE.

*Note : Les dépenses de personnel et administratives affectées à ce service ne sont pas retracées dans ce budget annexe mais conservées dans le budget des MSP sauf pour l'affranchissement qui, analytiquement, est retracé séparément pour **263,14 €** dans le budget général.*

**Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à **7 660 €** dont 3 010 € de redevances et la subvention Adour Garonne pour 4 650 € pour 30 nouvelles installations réceptionnées et conformes du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2004.

**Les dépenses et les recettes d'investissement** s'élèvent à **0 €**.

- **Création d'ateliers relais à Saint Antonin Noble Val**

**A compter de 2005, cette opération est suivie dans un budget annexe** créé le 18 janvier 2005 par délibération n° 320. Les dépenses et les recettes sont retracées en Hors Taxe.



**Rappel des actions en 2004 :** Par délibération n°287 du 21 septembre 2004, il a été approuvé le nouveau plan de financement prévisionnel pour la création de 3 ateliers relais sur la commune de Saint Antonin Noble Val.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 113 317 € TTC et le taux de subvention est de 80%. Un Procès Verbal contradictoire de mise à disposition a été signé entre la Communauté de Communes et la Commune de Saint Antonin Noble Val.

**En 2005, les étapes de suivi du projet sont :**

- **Vote du BP 2005** par délibération n°321 du 18 janvier, **en section de fonctionnement à 500 € et en section d'investissement à 30 487 €.**
- **Choix du maître d'œuvre pour un marché de 6 885 € H.T** par délib. n°313 du 18 janvier.
- **Au cours du conseil du 20 décembre :**
  - **Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) pour 89 375 € H.T** par délib. n° 413 (modifie décision du 21/0/04) : réalisation d'un bâtiment neuf pour 2 ateliers.
  - **Choix de l'entreprise pour étude de sol pour 2 297 € H.T** par délib. n°414
  - **Adoption d'un nouveau plan de financement intégrant un fonds de concours** de la commune de St Antonin pour 12 000 € par délib. n° 415
  - **Signature d'un nouveau procès verbal de mise à disposition** par délib. n° 416

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement** sont de **0 €** pour 2005.

**Les dépenses d'investissement** sont de **2 092,35 €.**

**Les recettes d'investissement** sont de **18 950 €** de subvention de l'Etat (50% de la DDR)

#### • **Transport à la Demande (TAD)**

La Communauté de Communes a la compétence déléguée de la gestion et de l'organisation du transport à la demande (TAD) sur tout le territoire QRGGA, cependant, de janvier 2002 au 19 avril 2004, ce service n'a plus fonctionné sur le secteur de Caylus.

En effet, à la demande de l'ensemble des maires des 9 communes (Castanet, Caylus, Espinas, Lacapelle-Livron, Loze, Mouillac, Parisot, Puylagarde et Saint Projet), il a été proposé de remettre en place ce service. Le 23 mars 2004, par délibération n° 252, la société APCHIE de Caylus a été choisie pour assurer ce service sur le secteur de Caylus.

Un groupe de travail a été mis en place à compter de juin 2004. (12 réunions en 2005) L'objectif premier était d'adapter les services du secteur de Caylus au vu du 1<sup>er</sup> bilan de fonctionnement et pour l'ensemble du territoire de réactualiser ou redéfinir les services pour 2005 pour tester les besoins de la population. Le second objectif final est une nouvelle définition des services et une relance des marchés avec les transporteurs pour janvier 2006.

**Les décisions pour le 1er objectif ont été arrêtées au Conseil Communautaire du 18 janvier 2005, il a été approuvé :**

. Par délibération n°322

- un nouveau nom a été donné au service le « **Via** QRGGA ».
- redéfinition des services proposés
- révision des tarifs des usagers : un tarif différencié pour les dessertes intra et extra communautaires.
- révision de la rémunération des transporteurs

. Par délibération n°323, pour tenir compte de ces modifications, de signer de nouveaux avenants pour 1 an soit jusqu'au 31/12/2005, avec chaque transporteur des 3 secteurs desservis.

. Une nouvelle plaquette de communication.

La Communauté de Communes est toujours prestataire de service pour la commune de Ginals qui verse en contrepartie une participation financière de 752 € (délib. n°344 du 19 avril 2005)

**Pour atteindre le second objectif :**

**. au conseil du 12 juillet 2005** par délibération n°377 : dénonciation des contrats avec les transporteurs au 31/12/2005.

. **au conseil du 18 octobre 2005**, par délibération n°384, il a été présenté le projet de service Transport à la Demande qui serait mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et une consultation par marché non formalisé a été lancée.

. **au conseil du 20 décembre 2005**, par délibération n° 411, révision de la rémunération des transporteurs et le choix a été arrêté pour les lots 2 et 5 à l'entreprise Blatger et pour les lots de 7 à 11 à l'entreprise Gauchy. Les lots 1,3,4,6 sont infructueux.

. **au conseil du 24 janvier 2006**, par délibération n°411, les lots 1,3 et 6 sont attribués à l'entreprise Gauchy. Le lot n°4 (liaison St Antonin/Caylus mercredi après-midi) reste infructueux.

\* **Les dépenses de fonctionnement** affectées au TAD sont pour 2005 de **14 204,65 €** soit + 58% par rapport à 2004. La rémunération des transporteurs est de 12 374,49 € et le coût pour la communication est de 991,48 €.

\* **Les recettes de fonctionnement en 2005 sont de 8 913,11 €**, soit + 50% par rapport à 2004, dont 8 161,11 € de subventions qui couvrent 62% des dépenses.

### • **L'habitat**

**L'Opération façades** : Cette politique a été mise en place par délib. n°183 du 4 mars 2003.

Cette politique est reconduite en 2004 par délibération du n°228 du 27 janvier. Une commission d'étude des dossiers est constituée avec le partenariat du CAUE et du service Départemental des Architectes des Bâtiments de France selon délibération n°254 du 23 mars 2004.

Au cours du conseil communautaire du 8 décembre 2004, **la délibération n°306/2004 est prise et devient la délibération de référence**, il a été décidé notamment de réviser plafond du montant de la subvention allouée aux dossiers éligibles soit une subvention de 20% des travaux réalisés plafonnée à 1 600 €.

Au cours de ce même conseil, il a été décidé de reconduire la politique pour 2005.

**En 2005,**

- **6 réunions de la commission ont eu lieu** : 23 mars, 7 avril, 24 mai, 21 juin, 31 août, 27 oct.
- **15 dossiers** (soit + 8 dossiers par rapport à 2004) **ont été subventionnés pour un montant de 18 065 €**. **Les travaux réalisés ont été d'un montant de 108 074 €**.
- **Extension des périmètres d'intervention** par délibération n°376 du 12 juillet.

**Les dépenses de fonctionnement** affectées analytiquement s'élèvent à **18 559,59 €**.

**Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à **0 €**.

**L'OPAH** : Cette opération s'est terminée en décembre 2003.

**Les dépenses de fonctionnement** totales sont de **2 014 €** de subventions allouées aux privés en complément de l'ANAH.

En effet, à compter de 2004, il est versé les subventions revenant aux propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant fin 2003 mais dont les travaux se sont terminés au-delà.

**En recettes de fonctionnement**, une subvention de **22 860 €** a été reçue du Conseil Régional.

### • **Soutiens aux associations du territoire HORS politique enfance/jeunesse**

\* Il a été **versé en 2005, un total de 6 862,50 €** au GRETA pour le fonctionnement du SARAPP de St Antonin Noble Val selon délibération n°343 du 19 avril 2005. Soit le solde de la subvention 2004, et la subvention totale 2005. (*pour l'enfance jeunesse voir page 26*)

*Par délibération du n°338 du 19 avril 2005 :*

\* Une subvention exceptionnelle de **760 €** a été allouée à l'association « Bogues en châtaignes » pour le projet d'investissement pour la foire annuelle à la châtaigne.

\* Une subvention de **1 000 €** a été allouée à l'association Mélodie Guépienne pour l'université occitane,

\* Une subvention de **2 500 €** a été allouée à l'EREF Site de Proximité de St Antonin Noble Val pour les actions de développement économique,

\* Une subvention de **1 000 €** a été allouée à l'association Maison du Patrimoine dans le cadre des actions réalisées pour le développement territorial.

\* Une subvention de **2 500 €** a été allouée à l'association Jardins des Gorges de l'Aveyron dans le cadre des actions réalisées pour l'insertion économique.

- **Sites et itinéraires touristiques**

En 2003, la première phase a été engagée et les travaux voirie des communes de St Antonin, Feneyrols, Laguëpie, Loze, Puylagarde et Verfeil ont été réalisés. Seul le projet de la Grotte de la vipère à Saint Antonin a été réalisé en 2004 ; **les autres, ont été réalisés en 2005.**

- CASTANET : Aménagement d'une aire d'arrêt et de détente
- CAYLUS : Aménagement du quartier de Chantepleur
- FENEYROLS : Aménagement du parking des thermes romains
- LACAPELLE-LIVRON : Aménagement de ruelles dans le site moyenâgeux
- LAGUEPIE : Aménagement des abords de l'église de Puech Mignon
- MOUILLAC : Aménagement des abords de l'église (table d'orientation)
- PARISOT : Réfection du passage de la porte de vieille ville
- PUYLAGARDE : Réfection du mur d'enceinte de Notre Dame de Lugan
- SAINT ANTONIN NOBLE VAL : Réparation du chemin rural de Sainte Sabine
- SAINT ANTONIN NOBLE VAL : Réparation du mur de l'aqueduc de la grotte de la Vipère
- SAINT PROJET : Aménagement des abords du château
- VAREN : Aménagement de la rue de l'Eglise en site moyenâgeux

**En 2005, révision du plan de financement** pour la participation du Conseil Régional, par délibération n°391 du 18 octobre. Le coût du projet est de 268 763,97 € H.T

**Les dépenses de fonctionnement** affectées analytiquement **sont de 1156,11 €** de charges financières.

**Les dépenses d'investissement** sont de **196 486,45 €** dont 193 545,12 € de travaux.

**Les recettes d'investissement** sont de **54 704,73 €** de remboursement des communes

- **Etude de diagnostic de la passerelle de Cazals** : ce projet est ajourné.

- **Mise en place du réseau de lecture publique**

Suite à la réflexion menée par un groupe de travail, au cours du Conseil Communautaire du 23 mars 2004 par délibération n° 256, il a été APPROUVER la création d'un schéma intercommunal de la lecture publique par la mise en réseau de 11 lieux.

**En 2005, les étapes de suivi du projet sont :**

- **23 mars 2005, réunion avec les acteurs bibliothécaires du territoire.**
- **Choix du prestataire de service ingénierie pour définir les besoins du réseau informatique pour un marché de 12 800 € H.T** par délib. n°410 du 23 novembre.

\* **Les dépenses de fonctionnement** en 2005 sont de **863,22 €** dont 574,08 € de maintenance du logiciel Agate.

\* **Les recettes d'investissement** affectées **sont 829,72 €** de FCTVA.

Au cours du Conseil Communautaire du 8 décembre par délibération n°298, il a été approuvé de soutenir le projet de création d'une Cyberbase à Caylus et la Commune de Caylus est maître d'ouvrage. Dans le cadre du réseau de lecture publique, la Communauté de Communes est partenaire financier du projet avec le Conseil Régional et la Caisse des Dépôts et Consignation. Elle apportera une subvention pour l'équipement informatique d'un montant de 6 701 €. Une convention quadri partite a été signée.

- **L'animation du contrat de Pays Midi-Quercy**

Suivi des porteurs de projets publics et privés et aide ponctuelle à l'élaboration des dossiers de demande de subventions, la participation aux réunions préparatoires et finales avec les partenaires techniques et financiers, l'accompagnement avec le Syndicat Mixte Pays Midi Quercy.

Le contrat de Pays est composé d'un Contrat Cadre 2004-2006 validé le 16 décembre 2003 en comité départemental et signé par l'ensemble des partenaires le 1<sup>er</sup> juillet 2004, et des Contrat Opérationnels qui **seront des avenants dont la fréquence peut être tous les 6 mois.**

Le contrat Cadre rappelle les enjeux et la stratégie de développement du territoire déclinée de la Charte de Développement Durable à savoir Ancrer le territoire de projet dans son environnement, Equilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale, Promouvoir un développement économique durable. Il présente ensuite notamment les critères d'éligibilité, les indicateurs d'évaluation ainsi que le programme avec les 7 mesures spécifiques déclinées de la Charte.

- **Le Contrat année 1** a été élaboré fin 2003 et non validé en comité territorial du 15 janvier 2004. Il a été validé par le Comité Régional en avril 2005 par les partenaires financiers.

- **L'avenant 2**, a été élaboré en septembre 2005, validé en comité territorial le 15 décembre 2005 puis en comité départemental le 27 janvier 2006 puis en comité régional en mars 2006.

Dans l'avenant n°2, les projets éligibles sont classés dans chacune des mesures puis par sous mesures. Pour le territoire QRGGA, 20 projets sont inscrits et représentent 31,25% de l'ensemble des projets éligibles du territoire du Pays :

MESURES	INTITULE	Nbre projets total Pays	Nbre de projets sur QRGGA
MESURE 1	Connaissance, protection et valorisation de l'environnement	9	2 (et 3 Maison Patrimoine)
MESURE 2	Aménagement du territoire	3	1
MESURE 3	Urbanisme logement	15	5
MESURE 4	Développement social et culturel	14	6
MESURE 5	Agriculture	4	1 (chaudière bois)
MESURE 6	Tourisme	14	4
MESURE 7	Economie, emploi, formation	4	1
Assistance tech	Appui technique à la mise en œuvre du Contrat	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>64</b>	<b>20 (31,25%)</b>

Les projets concernant la Communauté de Communes sont inscrits au nombre de 4 :

- mesure 1.2 : Bureaux et locaux techniques à Petampes et Création de 2 déchetteries
- mesure 2.4 : Conforter les Maisons des Services Publics
- mesure 7.3 : Construction d'un bâtiment de stockage à laguépie

#### • Bâtiments polyvalents

La construction des bâtiments s'est achevée en 205, et par délibération n°361 du du 1<sup>er</sup> juin 2005, une convention pour entreposer du matériel a été passée les communes de St projet et de Parisot, les frais de fonctionnement annuel (versé en novembre) sont arrêtés respectivement pour chacune à 1 400 € et de 1 825 €.

\* En 2005, les travaux pour le bâtiment polyvalent **de Saint Projet** ont généré une **dépense de fonctionnement de 456,35 €** (soit + 335,73€ / à 2004) de charges financières, et **d'investissement de 1 161,05 €** d'emprunt. Les **recettes de fonctionnement** sont de **1 400 €** de participation de la commune et celles **d'investissement** sont **52 212,73 €** dont 37 081,84 € de subvention Etat et 13 528 € de subvention du département.

\* Les travaux pour le bâtiment polyvalent **de Parisot**, démarrés en 2003, ont généré une **dépense de fonctionnement de 415,79 €** (soit + 257,89€ / à 2004) de charges financières, et **d'investissement de 1 057,85 €** d'emprunt. Les **recettes de fonctionnement** sont de **1 825 €** de participation de la commune et celles **d'investissement** sont de **0 €**.

#### • Aménagement de locaux sur le site de Pétampe

Au cours du conseil du 10 juillet 2003 par délibération n°205, il a été approuvé de lancer le projet d'aménagement de locaux administratifs et techniques sur le site de Pétampe pour les services ordures ménagères et cellule entretien des espaces, et de confier un mandat à la SEMATEG.

En 2004, il a été approuvé le budget prévisionnel de la phase pré-opérationnelle pour 11 588 € dont 3 588 € de rémunération SEMATEG par délibération n°288 du 21 septembre et choisi l'équipe de maîtrise d'œuvre par délibération n°294 du 27 octobre.

**En 2005, les étapes sont les suivantes :**

- choix du coordinateur SPS pour un marché de 2 327 € H.T et du contrôleur technique pour 3 200 € H.T par délibération n°310 du 18 janvier
- validation du montant des travaux en phase APS pour 404 000 € H.T et le coût total de l'opération en phase opérationnel est arrêté à 464 436 € H.T. par délibération n°330 du 23 février. Cette phase opérationnelle est confiée à la Semateg, et la signature de l'avenant à la convention de mandat est approuvé par délibération n° 347 du 19 avril.
- Choix du géomètre pour 1 500 € H.T par délibération n°331 du 23 février
- Choix de l'entreprise pour l'étude de sol pour 1 978 € H.T par délibération n°349 du 19 avril.
- Par délibération n°371 du 12 juillet, adoption d'un plan de financement arrêtant le coût total du projet à 531 932 € H.T dont le coût des travaux est de 441 800 € H.T (APD approuvé par délibération n°357 du 1<sup>er</sup> juin), et sollicitation de l'Etat pour de la DDR à 212 772,80 €
- par délibération n°400 du 23 novembre, attribution des marchés de travaux, 21 lots, pour un total de 432 993,42 € H.T.
- par délibération n°408 du 23 novembre, décision de vente du bois débité sur le site à 30 € le stère non livré.

**Les dépenses d'investissement** affectées analytiquement **sont de 22 270,50 €** pour 2005 correspondant au frais de la SEMATEG et des travaux de construction.

**Les recettes d'investissement** sont de **109 127,61 €** dont 2 627,61 € de FCTVA et 106 500 € de subvention de l'Etat.

- **Création Réseau déchetteries communautaires**

Au cours du Conseil Communautaire du 27 octobre 2004, il a été décidé d'engager une réflexion la création d'un réseau de déchetteries.

**En 2005, les étapes du suivi du projet sont :**

- **Au cours du conseil du 1<sup>er</sup> juin**, les résultats de cette réflexion sont présentés et notamment 3 solutions possibles :
  - installation d'1 déchetterie sur le site de Pétampe.
  - installation d'1 déchetterie sur le site de Pétampe complétée par un dispositif de ramassage.
  - Installation de plusieurs déchetteries.

Par délibération n°360, il a été **APPROUVER l'étude d'un projet de création de 2 déchetteries** sur le territoire Q.R.G.A. dont l'une serait implantée sur le site de la décharge de Parisot, la seconde sur le site des ciments Lafarge à Lexos.

- **Approbaton du coût du programme** à 422 975 € H.T et un mandat est confié à la Semateg par délibération n°368 du 12 juillet.
- **Approbaton de l'acquisition de 13 262 m<sup>2</sup> de terrain des Ciments Lafarge** pour 120 000 € (il faut rajouter 8 000 € de frais notariés estimés) par délib. n°380 du 14 septembre et confirmé par la délib. n°401 du 23 novembre
- **Approbaton du principe de signature d'un bail emphytéotique avec la mairie de Parisot.** par délib. n°381 du 14 septembre,
- **choix du maître d'œuvre** pour un marché total de 29 550 € par délib. n°387 du 18 octobre pour un démarrage de la mission au 24 novembre 2005.
- **Approbaton du coût prévisionnel du programme** à 620 975 € H.T dont 128 000€ de terrain

**La dépense de fonctionnement** affectée à ce projet est de **76,56 €** pour reproduction de plans.  
**La dépense d'investissement** affectée à ce projet est de **121,05 €** pour annonce des marchés.  
**La recette d'investissement** est de **18,74 €** de FCTVA.

- **Prévention des risques professionnels des personnels**

En 2003, la directrice a été désignée comme agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

Afin de répondre à deux autres obligations en matière de prévention des risques professionnels et demandant des compétences spécifiques, le Conseil Communautaire du 27 janvier 2004 par délibération n°233 a décidé de confier au Centre de Gestion et plus particulièrement à la responsable de son service prévention, les missions suivantes :

- agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) (art.5 du décret N°85-603 du 10/06/1985 modifié)
- conseil pour l'élaboration et la mise à jour du document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001)

Deux conventions ont été signées avec le Centre de Gestion indiquant les dispositions propres aux missions, les responsabilités et les conditions financières de participation à hauteur de 25 € T.T.C. l'heure.

Au cours du Conseil du 8 décembre 2004 par délib. n°297, il a été décidé, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en place d'une commission de prévention des risques professionnels, composée de quatre membres qui se réunira au moins deux fois par an. Les conseillers nommés à cette commission sont :

- M. MASSAT, M. BONSANG, Mme JACQUESSON et M. CABADA

En 2005, l'ACMO a participé à une réunion de formation continue le 3 juin.

- **Numérisation du cadastre**

La convention pour la numérisation par la Direction Générale des impôts a été signée au cours du Conseil Communautaire du 7 juillet 2004 par délibération n°281.

**La numérisation des cadastres des communes du QRG A doit se faire de 2005 à 2006.**

- **Maintien des services publics sur le territoire QRG A :**

**En 2004**, aux conseils du 20 avril par délibération n°272 et du 7 juillet par délibération n°279, au des projets des services d'électricité, de gaz et de la Poste, il a été affirmé l'opposition de toute modification des services publics sur le territoire par une motion.

**En 2005**, au conseil du 23 février 2005, par délibération n° 334, au vu de la décision de suppression de la ligne ferroviaire passant par Lexos, il a été réaffirmé cette opposition en s'insurgeant du désintérêt général de certains services publics pour le développement de l'aménagement économique et touristique du territoire.

- **Autres décisions**

- **Stérilisation des chats errants** : une opération en partenariat avec les vétérinaires a été mise en place par délibération n°352 du 19 avril 2005. (supprimée en 2006)

- **Convention organisation touristique en Pays Midi-Quercy** : par délib. n°353 du 19 avril 2005, il a été décidé d'AUTORISER Monsieur le Président à signer cette convention en rejetant les phrases suivantes :

⇨« *le transfert de la compétence tourisme des communes aux Communautés de Commune constitue en conséquence un des objectifs vers lequel tendre à moyen terme* ».

⇨« *la pérennisation des emplois des Offices de Tourisme constitue un objectif préalable à l'organisation touristique du pays Midi Quercy* »

- **Natura 2000** : par délibération n°409 du 23 novembre 2005, il est émis un avis favorable à la **création de zone de protection spéciale (ZPS)** pour la « forêt de grésigne et ses environs » afin de préserver l'habitat naturel de vie et de reproduction des espèces d'oiseaux concernées et recensées sur cette zone. Sont concernés en QRG A, **Cazals**,

**Feneyrols et St Antonin.** Sur ces zones, il est recensé notamment des territoires d'aigles bottés, des territoires de reproduction du circaète Jean le Blanc, des secteurs utilisés par le faucon pèlerin et le hibou Grand Duc.

## **2- LE RAPPORT FINANCIER 2005**

### **Le budget général : 1**

**Au cours du conseil du 18 janvier 2005**, les amortissements des investissements réalisés en 2004, à réaliser à compter de 2005, et leur durée ont été approuvés par délibération n°309. (au conseil du 23 novembre, par délib. n°398, ont été approuvés ceux réalisés en 2005).

#### **Au cours du conseil du 23 février 2005**

- Par délibérations n° 326 et 327, **les comptes administratif et de gestion de 2004 ont été approuvés**
- Par délibération n° 325, **affection des résultats de 2004 au BP 2005** :
  - l'excédent de fonctionnement de 66 681,27 € a été affecté au BP 2005 au compte 002
  - l'excédent d'investissement de 15 075,44 € a été affecté au BP 2005 au compte 001
- Par délibération n° 333, **la convention de crédit de trésorerie** avec le crédit Agricole a été **renouvelée**.

#### **Au cours du conseil du 19 avril 2005**,

- Par délibération n° 335, le budget primitif 2005 a été approuvé pour 1 899 794,27 € en section de fonctionnement et pour 944 212 € en section d'investissement.
- Par délibération n° 336, il a été voté les taux des 4 taxes et de la TEOM (*cf. P16 de ce document*)

**Au cours du conseil du 12 juillet 2005**, par délib. n° 372, il est décidé d'admettre en non valeur la créance de 2002 (390 €) de l'association Découverte, qui est placée en liquidation judiciaire en 2005.

### **Les budgets annexes : 3**

- **construction d'un bâtiment de stockage**

**budget annexe** créé le 18 janvier 2005 par délibération n°314. Les dépenses et les recettes sont retracées en Hors Taxe.

Par délib. n°315 du 18 janvier 2005, le BP 2005 a été voté pour 5 800€ en section de fonctionnement et pour 611 634 € en section d'investissement.

L'exécution de ce budget **au CA 2005** fait apparaître un déficit de fonctionnement de 1 129,09 € (4 029,09 € de dépenses – 2 900 € de recettes), et un excédent d'investissement de 155 499,25 € (482 625,75 de dépenses – 638 125 € de recettes)

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) créé au 1<sup>er</sup> avril 2004**

**Les dépenses et recettes de ce service à caractère industriel et commercial, sont suivies dans un budget annexe** créé le 23 mars 2004 par délibération n°241.

Au cours du conseil du 23 février 2005 les comptes administratif et de gestion 2004 ont été approuvés pour 0 € de dépense et de recette.

Par délib. n°337 du 19 avril 2005, le BP 2005 a été voté pour 38 100€ en section de fonctionnement et pour 2 300 € en section d'investissement.

L'exécution de ce budget **au CA 2005** fait apparaître un excédent de fonctionnement de 95 € (7 565 € de dépenses – 5 660 € de recettes), et 0 € en investissement.

- **Création d'ateliers relais à Saint Antonin Noble Val**

**A compter de 2005, cette opération est suivie dans un budget annexe** créé le 18 janvier 2005 par délibération n° 320. Les dépenses et les recettes sont retracées en Hors Taxe.

Par délib. n°321 du 18 janvier 2005, le BP 2005 a été voté pour 500€ en section de fonctionnement et pour 30 487 € en section d'investissement.

L'exécution de ce budget au CA 2005 fait apparaître 0 € en fonctionnement et un excédent de d'investissement de 16 857,65 € (2 092,35€ de dépenses – 18950 € de recettes).

### L'exécution du Budget Général – données du compte administratif 2005

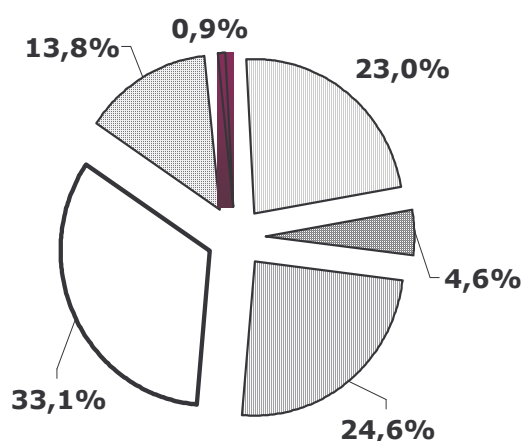
Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 650 516,70	1 916 652,67	+ 266 135,97
Investissement	710 918,29	742 409,24	+ 31 490,95

En dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, des opérations d'ordre pour 220 170,75 € sont retracées dans le budget.

En recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement, des opérations d'ordre pour 214 570,75 € sont retracées dans le budget.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT : REPARTITION PAR NATURE

##### Dépenses de fonctionnement 2005



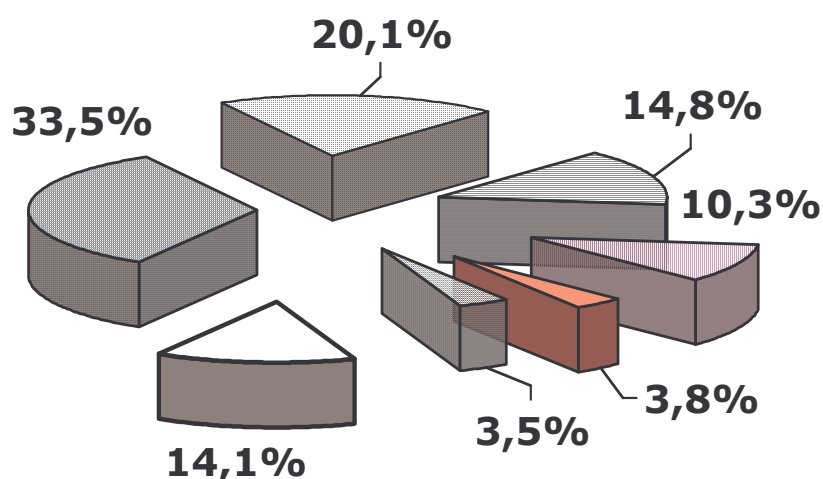
■ achats:	76 380,22 € - 4,6%
■ Services extérieurs:	405 463,55 € - 24,6%
■ Charges de personnel:	546 572,67 € - 33,1%
■ Charges gestion courante:	228 311,02 € - 13,8%
■ Charges financières :	14 056,69 € - 0,90%
■ Dotation amortissements:	159 561,80 € - 9,7%
et écritures d'ordre :	220 170,75 - 13,3%

EVOLUTION DE 2004 À 2005 des postes de dépenses de Fonctionnement en %	Achats	Services extérieurs	Charges de personnel	Charges gestion courante	Charges financières	Dotation amortiss	TOTAL dépenses De F (hors op. ordre)
	+ 5,2 %	- 2,2 %	+ 3,65 %	+ 43 %	- 16,4 %	+ 17%	+ 7,7 %



- Le poste des achats (hors vêtements du personnel, cpte 60636) reste stable depuis 5 ans et cette année il est en baisse. Il est composé de 60,7 % (contre 50 % en 2004) des frais de carburants du service des ordures ménagères. Il est à près de 82 % composés des achats réalisés par le service des ordures ménagères, collecte sélective et DMS.
- Le poste des services extérieurs (hors Mission cpte 6256 et formation personnel cpte 6184) est à nouveau en baisse en 2005. Il est inclus la contribution au Syndicat Départemental des Déchets pour 302 685 € soit 74,65% de ce poste. Pour l'ensemble des services déchets OM, la dépense représente 88,6% (359 440,50 €) de ce poste, et pour le service Administration Générale elle représente 9,5% (38 634,69 €) dont plus d'1/3 pour le Transport à la Demande.
- La charge financière (postes charges financières et dotation aux amortissements) représente en 2005, 10,6% des dépenses de fonctionnement. Le « poids » de ce poste baisse (en 2004, il représentait 12%) malgré une hausse de 13,3% en montant de 2004 à 2005. Le paiement des intérêts du capital (14 056,69 €) est composé à 76% pour l'emprunt de divers investissements réalisés à compter de l'année 2000 et affectés au service administration générale.
- Pour les charges de gestion courantes, la hausse de 43% est à relativiser et elle s'explique par le paiement effectif de la participation 2005 au transport scolaire sur cet exercice 2005. En 2004, cette participation était de 0€ car elle avait été mandatée sur l'exercice budgétaire 2003. Le montant des subventions allouées aux associations du territoire réalisant des actions d'intérêt communautaire est de 35 749,80 € (soit - 24% / à 2004) dont 21 127,30 € pour les actions enfance-jeunesse ( dont 9 800 € reversés pour les projets CEL), représente 15,7% de ces charges de gestion.
- Pour ce qui concerne les charges de personnel (vêtements, Mission et formation personnel compris), 67% (contre 71% en 2004) représente la rémunération nette des agents de la Communauté de Communes soit 366 633,15 € (soit + 0,65% / à 2004), dont 75% (contre 51% en 2004) pour le personnel titulaire.

## Recettes de fonctionnement 2005



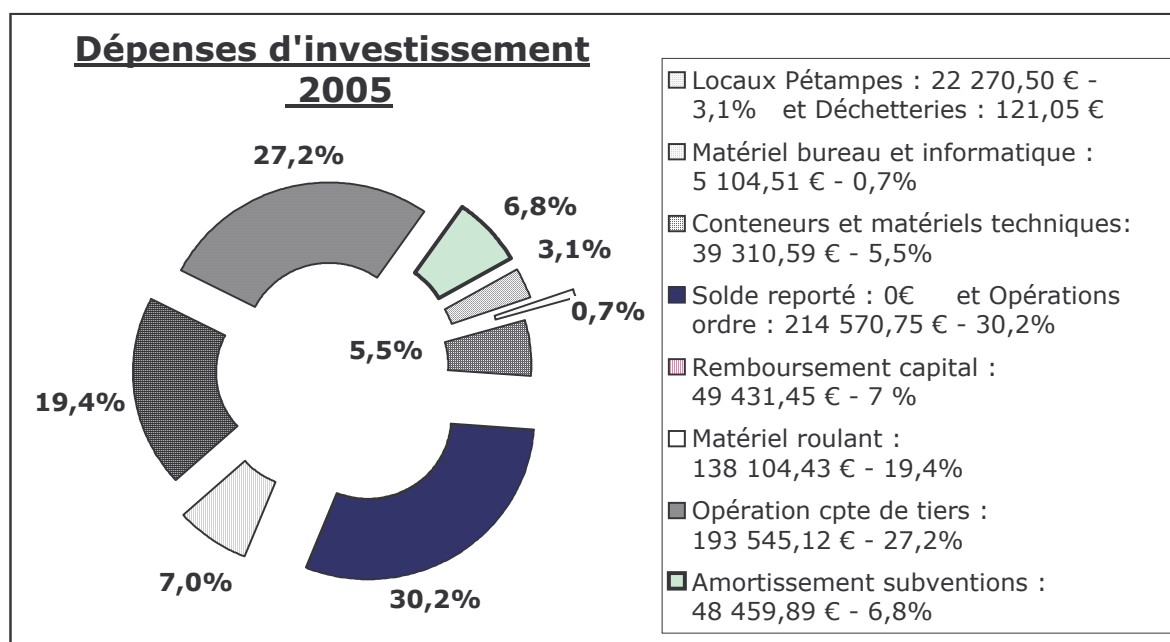
□ Subventions:	269 427,74 € - 14,1%
□ Taxes et redevances OM:	641 232,27 € - 33,5%
□ Impôt locaux:	384 477 € - 20,1%
□ Produits exceptionnels:	69 859,64 € - 3,6% et écritures d'ordre : 214 570,75 € - 11,2%
□ DGF:	197 339 € - 10,3%
□ aides et remboursements emplois	73 065 € - 3,8%
□ excédent de fonctionnement reporté:	66 681,27 € - 3,5%

EVOLUTION	Subventions	Taxes et redevances	Impôt locaux	Pdts exceptionnels	DGF	Emplois aidés	Excédent de F	TOTAL Recettes De F
-----------	-------------	---------------------	--------------	--------------------	-----	---------------	---------------	---------------------

DE 2004 À 2005 des postes de recettes de Fonctionnement				(hors écritures ordre)			reporté	(hors écritures ordre)
	+ 80,5 %	+ 15,6 %	+ 17,5 %	+ 31%	-8,33 %	- 18,6%	+ 1515 %	<b>- 18,11 %</b>

- Les principales recettes de fonctionnement sont constituées par les impôts et taxes-redevances soit 1 025 709,20 € qui représentent 60 % (contre 63,3 % en 2004) des recettes **hors** écritures d'ordre soit une hausse de 16,3 % de par rapport à 2004.
- Les subventions et la DGF soit 466 766,74 € représentent 27,4 % (contre 26,1% en 2004) des recettes **hors** écritures d'ordre soit une hausse de 28% de par rapport à 2004.

### SECTION D'INVESTISSEMENT : REPARTITION PAR NATURE



EVOLUTION DE 2004 À 2005	Locaux Pétampes	Matériel bureau et informatiq	Conteneurs et autres matériels	Rembour -sément en capital	Op. compte de tiers	Amortisse ment subentions	TOTAL dépenses D'Inv. (hors écritures ordre)
des postes de dépenses d' Investissement	(288 € en 2004)	- 66,4%	+ 92,1 %	- 13 %	+ 375%	+ 31,1 %	<b>+ 102,5 %</b>

**Le solde reporté est de 0 € de 2004 à 2005.**

- En 2005, comme en 2004, aucune dépense de Frais d'étude n'est réalisée.
- Les dépenses d'investissement 2005 sont constituées par 28,7% (201 099,33 €) de dépenses d'équipement, par 44 % (313 273,84 €) de dépenses financières dont 16% d'opérations réelles, et par 27,2% d'opérations pour compte de tiers.

- En terme d'équipement, les dépenses principales sont affectées à l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagère pour 123 851,70 € qui représente 17% des dépenses totales d'investissement et plus de 60,7% des dépenses d'équipement.

L'acquisition pour 51 714,40 € de 60 conteneurs Ordures Ménagères (16 863,60 €), de 10 conteneurs verre (10 823,80 €), d'une armoire DMS (9 774,27 €) pour le service déchets ménagers, et d'une épareuse (14 252,73 €) pour le service entretien des espaces représente 25,3% des dépenses d'équipement.

Les travaux de construction des locaux de Pétampes représente 10,9 %.

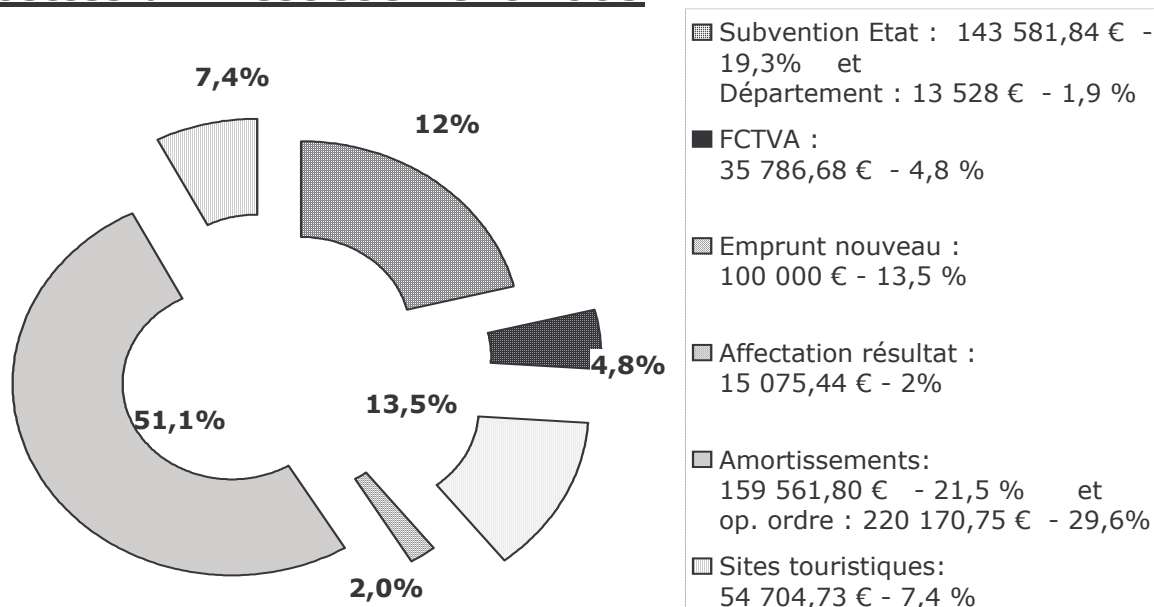
Pour le Matériel de bureau et informatique, la dépense diminue à nouveau en 2005, elle représente 2,5% des dépenses d'équipement. 93% de ce matériel correspondent à l'achat de 2 ordinateurs pour un total de 4 749,31 €.
- En terme d'opérations pour compte de tiers, il s'agit du programme des Sites et Itinéraires touristiques.
- En terme d'opérations financières, l'Amortissement des subventions représente 15,5%. En 2005, il est amortis des subventions de la Région, du département et de l'Europe qui n'existaient pas sur les exercices précédents. Ceci explique la forte hausse de ce poste par rapport à 2004.

Les Remboursements en capital des emprunts représentent 15,7% (49 431,45 €) et sont en baisse par rapport à 2004. L'analyse de ce poste indique qu'il est constitué à 65,7 % d'emprunts pour le service des ordures ménagères (32 484,43 €), à 10,4% pour les sites et itinéraires et les bâtiments polyvalents et à 23,8% pour des investissements démarrés en 2000.

En 2005, 2 emprunts « Réfractaire four » et « camion 97 » arrivent à échéance respectivement en juin et en septembre.

En 2005, 2 emprunts ont été contractés et leur remboursement débutera en 2006 : « camion 2005 » et « Déchetteries ».

## Recettes d'investissement 2005



EVOLUTION DE 2004 À 2005	Subvention	FCTVA	Emprunt nouveau	Affectation résultat	Amortissement	Sites touristiques	TOTAL recettes D'Inv.

<b>des postes de recettes d'Investissement</b>	+ 194,5 %	+ 321 %	+ 66,6% %	- 5,8 %	+ 17%	+ 73% (non explicite)	<b>-+101 % (hors op. ordre)</b>
--	-----------	---------	-----------	---------	-------	--------------------------	-------------------------------------

- Les recettes d'investissement pour 2005 sont constituées par 34,6 % de recettes d'équipement dont 100 000€ d'emprunt et 143 581,84 € de subvention; par 7,4% de recettes pour opérations pour compte de tiers, il s'agit du remboursement des travaux des Sites et itinéraires touristiques par les communes ; et par 56% de recettes financières dont 8,6% d'opérations réelles le FCTVA, et par 2% de l'affectation de résultat d'investissement de 2004.
- Conformément à la délibération n°309 du 18 janvier 2005, il est amorti à compter de 2005 les nouveaux investissements réalisés en 2004 soit du matériel informatique, du mobilier de bureau, une barque, un compresseur, une débroussailleuse, 60 conteneurs OM, 10 conteneurs verre et un micro-ondes.

### Les emprunts

Dans la période du 01/01/2005 au 31/12/2005 :

- 5 emprunts sont en cours :
  - Camion d'ordures ménagères contracté en 1997 au taux de 5,45% sur 8 ans (dernière échéance au 30/06/2005)
  - Travaux du four contracté en 1998 au taux de 4,70% sur 7 ans, (dernière échéance au 30/09/2005)
  - Autres investissements contracté en 2000 au taux de 6,05% sur 15 ans,
  - Camion d'ordures ménagères contracté en 2003 au taux de 3,25% sur 4ans
  - pour les projets de Bâtiments polyvalents (13 512 € pour St Projet et 12 312 € pour Parisot) et Sites et itinéraires touristiques (34 176 €), emprunt de 60 000 € sur 10 ans contracté 2004 au taux de 3,65%
- et un nouvel emprunt de 100 000 € sur 7 ans a été contracté en 2005 au taux de 3 % pour l'acquisition d'un camion à ordures ménagères.

**La dette en capital au 31 décembre 2004 s'élève à 418 439,94 €** soit + 13,2% par rapport à 2004.

L'annuité à payer pour l'exercice a été de 63 488,14 € soit – 12,5% par rapport à 2004. **Cette annuité se répartit comme suit : 14 056,69 € d'intérêts et 49 431,45 € de capital.**

La dette est composée uniquement de prêts à taux fixes. Elle est répartie entre trois organismes prêteurs : Crédit Agricole (3 emprunts), Caisse d'Epargne (2 emprunts), et Crédit Local de France.

### **3- RAPPORT ANNUEL SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

#### **1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES**

##### **1.1 les indicateurs relatifs à la collecte des déchets**

- les ordures ménagères et les déchets recyclables
- le verre
- les déchets encombrants et occasionnels
- **Les déchets ménagers spéciaux**

##### **1.2 Les indicateurs relatifs au transport et au traitement**

#### **2 – LES INDICATEURS FINANCIERS**

##### **2.1 les dépenses**

##### **2.2 les recettes**

## 1- Les indicateurs techniques

### 1-1- Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets

Compétence de la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

- **Les ordures ménagères et les déchets recyclables :**

Le Service Ordures Ménagères (SOM) effectue la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables en régie sur les 15 communes du territoire.

La Communauté de Communes est prestataire de services pour la Commune de Ginals et le camp militaire de Caylus

Nom de la commune	Nombre d'habitants (RGP 1999)	Fréquence de collecte OM ordures ménagères	Fréquence de collecte Déchets recyclables
CASTANET	222	Mercredi (hiver) Mardi, vendredi (été)	mercredi
CAYLUS	1321	Mar, ven (hiver) Mar, jeu, sam (été)	un, (hiver) jeu, lun (été)
CAZALS	159	Mer (hiver) Mer, sam (été)	Mardi
ESPINAS	163	Lun, mar, jeu (hiver) – lun, jeu (été)	Mercredi
FENEYROLS	166	Mar (hiver) lun, jeu (été)	Mardi
LACAPELLE LIVRON	179	Mer (hiver) Mar, ven (été)	Jeudi
LAGUEPIE	720	Lun, jeu (hiver) Lun, mer, ven (été)	Mercredi
LOZE	118	Mer (hiver) Mar, ven (été)	Jeudi
MOUILLAC	66	Mar (hiver) Mer, sam (été)	Lundi
PARISOT	504	Mar, ven (hiver) Lun, jeu (été)	Jeudi
PUYLAGARDE	331	Mer (hiver) Mar, ven (été)	Jeudi
ST ANTONIN	1887	Lun, jeu (hiver) Lun, mer, ven (été)	Lun, mar, ven (hiver) lun, mar (été)
SAINT PROJET	257	Mer (hiver) Mar, ven (été)	Jeudi
VAREN	748	Mar (hiver) Lun, jeu (été)	Mercredi
VERFEIL SUR SEYE	320	Mar (hiver) Mer, sam (été)	Mercredi
GINALS	187	Lun, mar (hiver) Lun, jeu (été)	Mercredi
Camp militaire	600 hommes moyenne /jour	Lun, (hiver) Lun, ven (été)	Mercredi
<b>TOTAL</b>	<b>7 948</b>		

La collecte sélective est opérationnelle sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> février 2003.

La collecte de l'ensemble des ordures est réalisée en points de regroupement sur l'ensemble du territoire :

- 523 conteneurs pour les ordures ménagères
- 389 conteneurs pour la collecte sélective
- un ou plusieurs récup'piles et récup'huile par commune

Les 7 948 habitants sont concernés par au moins une collecte hebdomadaire des ordures et des déchets recyclables.

#### **Les chiffres des tonnages collectés en 2005 :**

- **2 432,50 Tonnes d'ordures ménagères soit une hausse de 6% par rapport à 2004,**
- **483,36 Tonnes de déchets recyclables soit une baisse de 11 %**

#### **• Le verre**

La CCQRGA gère un parc **de 81 récup'verre** (en apport volontaire), répartis sur l'ensemble de son territoire. La collecte et le transport ont été effectués l'entreprise SURCA qui assure cette prestation depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004. (délibération du 23 mars par délibération n°246)

La Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA) assure le traitement du verre par recyclage.

**En 2005, 399,10 Tonnes de verre ont été collectées et traitées soit une hausse de 7 %**

#### **• Les déchets encombrants et occasionnels**

Dans l'attente de la création du réseau de déchetteries (en projet, 1 sur la commune de PARISOT et 1 sur la commune de Lexos/VAREN – décision prise en 2005), la compétence de ce type de déchets reste jusqu'à ce jour à la charge des communes.

Cependant, afin de faciliter la vie des usagers et de limiter les pollutions, la CCQRGA, prend en charge, la collecte et l'élimination des piles, des huiles usagées, de la ferraille et de certains gros encombrants ménagers ainsi que des plastiques agricoles.

#### **• Les déchets ménagers spéciaux.**

**En août 2005, la collecte des déchets ménagers spéciaux (déchets comportant des éléments pouvant être toxiques, inflammables, corrosifs...dangereux pour la santé et/ou pour l'environnement) a été mise en place sur le site de PETAMPE.**

**Une armoire spécifique pour le stockage de ces produits permet au particulier de les déposer sur site en toute sécurité. Deux agents de la Communauté de Communes ont reçu une formation spécifique pour leur manipulation et leur stockage.**

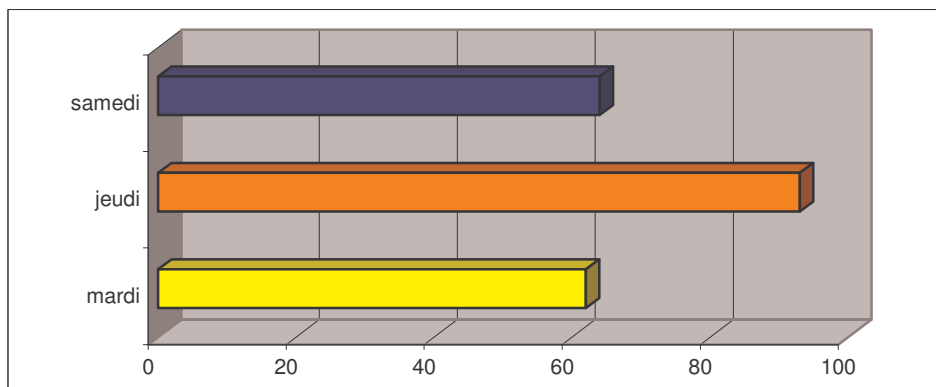
**C'est la société SIAP qui prend en charge, leur enlèvement, leur transport et leur traitement.**

**Les déchets concernés par ce type de collecte sont les produits acides, pâteux, bases, solvants, comburants, phytosanitaires, les produits chimiques non identifiés, les écrans et les déchets d'équipements électriques et électroniques. Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI), c'est-à-dire les aiguilles des particuliers en auto traitement, font aussi l'objet de cette collecte spéciale. Des boîtes qui leur sont destinées, sont distribuées gratuitement à tous les particuliers dans toutes les pharmacies de la collectivité.**

#### **Rapport sur le fonctionnement du site Récupération :**

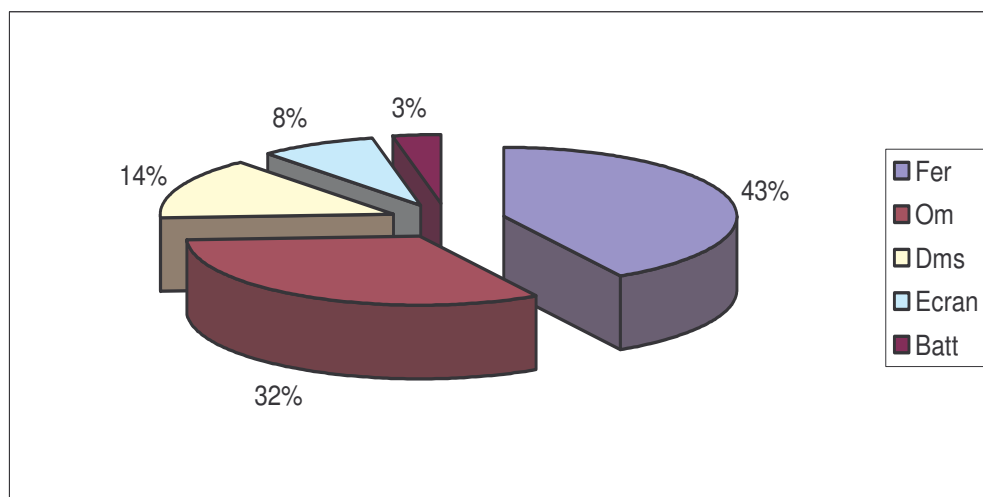
La déchetterie du site de Pétampe ouverte depuis le mois d'août 2005, a connue une fréquentation de 219 personnes. Fréquentation calculée de la semaine 37 à la semaine 52 (fin de l'année 2005) : On peut estimer, environs 250 personnes depuis l'ouverture.

Il en ressort que le jeudi fut le jour le plus fréquenté avec 93 visiteurs, suivi du samedi et du mardi (voir tableau si dessous)



Dans le même temps, les dépôts se sont composés de la manière suivante :

Fer et appareils électroménagers 43%  
 Ordures ménagères 32%  
 DMS 14%  
 Ecran de télévisions et d'ordinateurs 8%  
 Batteries 3%



## **1-2- Les indicateurs relatifs au transport et au traitement**

### **Le transport des ordures ménagères et des déchets recyclables**

Le Syndicat Mixte Départemental d'études et de traitement des Déchets Ménagers de Tarn et Garonne a programmé la construction d'un quai de transfert des déchets ménagers sur le site du service des ordures ménagères (lieu dit Pétampe, CAYLUS). En effet, l'ancien incinérateur (fermé en août 2002) va être démantelé **en 2006**. En attendant la structure définitive, un quai de transfert provisoire a été aménagé.



Ainsi, les camions de collecte déversent directement les déchets sur ce quai, qui une fois à terre relèvent de la compétence du Syndicat Mixte Départemental.

Le rechargement des déchets dans les bennes du Syndicat Mixte Départemental est effectué par un chargeur télescopique conduit par un agent de la Communauté de Communes mis à la disposition par la Communauté de Communes au Syndicat Mixte.

Les bennes sont ensuite acheminées par gros porteurs jusqu'à la DRIMM par le Syndicat.

### Le traitement

**Les ordures ménagères** : elles sont stockées au centre d'enfouissement technique de la DRIMM à Montech (82). En 2005, 2 372 tonnes ont été traitées et transportées.

**Les déchets recyclables** : collectés en mélange et en vrac, ils sont acheminés vers le centre de tri de la DRIMM à Montech avant d'être orientés vers les industriels du recyclage.

En 2005, 471,36 tonnes ont été traitées et transportées.

En effet depuis le 1<sup>er</sup> février 2003, la CCQRGA a conclu un contrat de garantie de reprise de matériaux avec Eco-Emballages, dit « barème C ». Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, il s'agira du barème D.

Les repreneurs sont les suivants :

Nature des déchets	Nom du prestataire	Tonnages recyclés En 2005	Evolution 2004 à 2005	Prix de reprise moyen par an la Tonne
Verre	VOA d'Albi	399,14 T	+ 7 %	27,44 €
Acier	Arcelor packaging	22,398 T	+0,014 T stable	61,20 €
Aluminium	Affimet	0,801 T	- 11,6 %	338,80 €
Plastique	Valorplast	35,047T	- 13,8 %	120,50 €
Carton	EMR Smurfit	106,909T	- 6,4 %	37,59 €
Briques alimentaires	ELA Papeterie de Bègles	6,222 T	- 13,1 %	
Journaux magazines	ELA Papeterie de Bègles	160,293 T	- 28,4 %	

Les Refus	Centre d'enfouissement DRIMM	140,474 T	+ 7,2 %	
-----------	------------------------------	-----------	---------	--

### Note :

- Seules les briques alimentaires sont reprises sans contrepartie financière. Les autres types de déchets recyclés font l'objet d'un rachat par les repreneurs cités dans le tableau ci-dessus.
- Les refus dus aux erreurs de tri des usagers sont importants. En 2005, les 140,474 T qui ont été refusées représentent 29,06% des 483,36 T de déchets recyclables collectés.

## 2– Les indicateurs financiers

### 2-1 Les dépenses 2005

La Communauté de Communes effectue la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables en régie.

Le syndicat Mixte Départemental a la charge du transport et du traitement pour lesquels la Communauté de Communes verse une contribution financière.

Collectivité Compétente	Service	Coût du service TTC	Mode de gestion
Syndicat départemental	Transport des OM	14,90 € / tonne	Prestation service DRIMM
Syndicat départemental	Transport Déchets recyclables	32 € / tonne	Prestation service DRIMM
Syndicat départemental	Traitement des OM	57,10 € / tonne	Prestation service DRIMM
Syndicat départemental	Tri Déchets recyclables (CS)	222,40 € / tonne	Prestation service DRIMM
Communauté de Communes	Collecte et transport du verre	42,62 € / tonne	Prestation service Sté SURCA

❖ **En investissement, les dépenses totales pour les déchets ménagers et assimilés** sont de **216 707,33 €** soit une hausse de 225% par rapport à 2004. Elles représentent 30,5% des dépenses du budget général retracé en p. 40.

Elles se répartissent :

- **Pour les ordures ménagères (OM) : 173 468,71 €** soit une hausse de 189 % par rapport à 2004.

Ces dépenses se répartissent pour 71% d'achat de camion benne à OM (123 851,70 €), 18,7 % de remboursement en capital (32 484,43 €) et 9,9% pour l'acquisition de 60 conteneurs OM (17 098,02 €) et 34,56 € de matériel de bureau.

- **Pour la collecte sélective (CS), DMS et Déchetteries : 20 968,12 €** soit une hausse de 219 %.

Ces dépenses se répartissent à 51,9 % pour l'acquisition 10 conteneurs verre (10 823,80 €), à 46,9 % pour l'achat d'une armoire DMS ( 9 774,27 €). Le matériel de bureau est de 249 €, et les frais d'annonce des marchés pour les projets de Déchetteries sont de 121,05 €.

- **Pour les locaux de Pétampe : 22 270,50 €.**

❖ **En fonctionnement, les dépenses totales pour les déchets ménagers et assimilés** sont de **734 087,96 €** soit une hausse de 2,8% par rapport à 2004. Elles représentent 44,4% des dépenses du budget général retracé en p. 40. Elles se répartissent :

- **Pour les ordures ménagères (OM) : 691 329,01 €** soit + 4 % par rapport à 2004.

- **Les achats** (hors vêtements de travail) représentent 8,9% soit **61 348,01 €** (+18% / à 2004)

- **Les services extérieurs** (hors déplacements et repas) représentent 48,1 % soit **332 408,95 €** (-3,1% / à 2004) dont la participation au Syndicat Mixte Départemental pour 302 685 € (91% de ce poste).

- **La charge de personnel** (salaires chargés, repas, déplacements et vêtements) représente 42,8% soit **295 858,04 €** (+11,6% / à 2004) dont 50,9 % (150 962,29 €) de ce poste pour les salaires nets du personnel titulaire, 5,5% (16 166,77 €) pour le personnel saisonnier et non titulaire, et 11,5 % (33 970,72 €) pour le personnel en emploi aidé. Les cotisations salariales représentent 27,4 % (80 981,07 €). Les repas et déplacements sont de 2 593,03 € et vêtements de 3 239 €.  
Note : Le poste du mi-temps de secrétariat n'est pas intégré analytiquement au sein de ce service mais dans le service administration générale.
- **La charge de gestion courante** est de **390 €** pour une perte sur création.
- **La charge financière** représente 0,2% soit **1 324,01 €** (- 60% / à 2004).

*Note : Les dotations aux amortissements sont toutes intégrées analytiquement dans le service administration générale.*

**- Pour la collecte sélective (CS), les déchets ménagers spéciaux (DMS) et les déchetteries : 42 758,95 € soit – 14,8 % par rapport à 2004.**

- **Les achats** représentent 1,8% soit **744,21 €** (5 685,10 € en 2004) dont 708,21 € pour les collecteurs aiguilles (DMS).
- **Les services extérieurs** (hors missions) représentent 44,8 % soit **19 692,93 €** (-10% / à 2004) dont 75,6% pour la collecte du verre (14 879,53 €), et 14,7% pour les opérations de communication (le journal = 2 898,94 €).
- **La charge de personnel** (contrat emploi jeune salaire chargé et missions) représente 53,5 % soit **22 321,81 €** (- 1,6 % / à 2004).

*Note : Le personnel responsable des DMS est comptabilisé analytiquement dans le service ordures ménagères.*

## 2-2 Les recettes 2005

**Les recettes totales d'investissement reçues en 2005 s'élèvent à 236 533,83 €** (contre 307,91 € en 2004)

- \* le FCTVA pour **30 033,83 €** (contre 307,91 € en 2004), dont 27 387,48€ affectés au service des ordures ménagères, 2 627,61 € pour les travaux des locaux de Pétampe et 18,74 € pour les déchetteries.
- \* L'emprunt pour **100 000 €**.
- \* La subvention de l'Etat à **106 500 €** pour les Locaux de Pétampe

**Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 857 918,65 €** (soit une hausse de 23 % par rapport à 2004).

Elles représentent 44,8% des recettes du budget général retracé p. 40.

➤ Les soutiens au fonctionnement reçus en 2005

- Eco-emballage a subventionné pour un total de **130 001,66 €** :
  - \* *Aide au démarrage de la collecte sélective 2005 (dernière année) : par le versement d'une aide de 3 675,50 € soit 0,5 € par habitants.*
  - \* *La valorisation des tonnes triées*
    - *solde 2004 et 2005 : par le versement d'une aide de 119 187,18 € (+ 72 % / au versement 2004)*
  - \* *La communication 2004 : par le versement d'une aide de 7 138,98 € (+ 62,4% / au versement 2004)*

➤ Les recettes provenant de la collecte du verre (cpte 70612) pour un total de 519,55 € :

- **417,23 € de redevance du Camp de Caylus** pour la collecte du dernier trimestre 2004 et de janvier à novembre 2005.

- **102,32 €** de redevance pour le camping les 3 cantons pour les années 2004 et 2005.

➤ **Les recettes provenant de la revente des matériaux sont de 15 001,36 €**

- La VOA a versé pour la reprise du verre : **10 304,64 €** (contre 10 790,68 € en 2004)
- REVIPAC a versé **67,50 € (prime collecte des briques alimentaires en 2004)**
- Pour la reprise des matériaux acier, carton, plastique et aluminium, la recette des repreneurs est de **4 629,22 €** (contre 9 749,42 € en 2004)

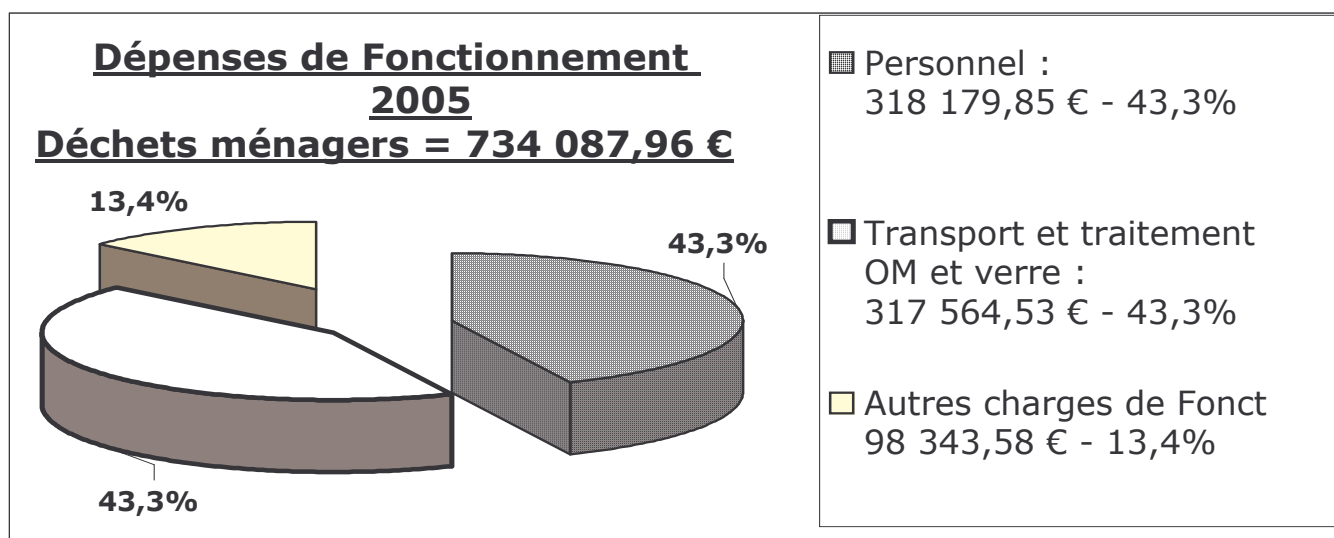
➤ **La recette de la TEOM** : le produit total pour 2005 est de **544 878 €** (cf p.17),

➤ **La recette de la Redevance spéciale** des ordures ménagères (RS) : le produit 2005 est de **95 834,72 €** hors collecte du verre au camp de Caylus et 3 Cantons, soit + 9,1 % par rapport à 2004.

➤ **Le total des aides à l'emploi** s'élève à **62 240,68 €** (- 4,4 % / à 2004) et se répartit à 44 565,53 € (- 17,7% / à 2004) pour les ordures ménagères dont 23 388,11 € du Syndicat Mixte des Déchets, et à 17 675,15 € (+ 61,4 % / à 2004) pour la collecte sélective.

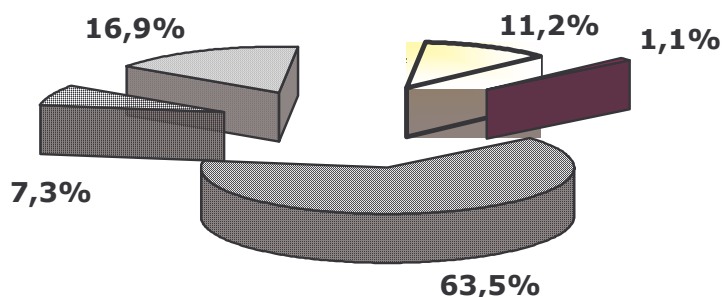
➤ **Les produits exceptionnels** sont de **9 442,68 €** (+ 30,6 % / à 2004) dont 1,5 % de la vente de sacs poubelles (141 € en 2005 contre 3 227,50 € en 2004), 15,5% de remboursement du supplément familial (1 466,85 €), 23,6 % de remboursement de sinistre (2 234,83 €) et 59,4 % de la vente des camions OM ( 5 600 €).

**En section de fonctionnement :**



De 2004 à 2005, les dépenses de personnel évoluent à + 10,6%, de transport et traitement à + 1,5% et les autres charges de fonctionnement à - 13%.

**Recettes Fonctionnement 2005**  
**Déchets ménagers = 857 918,65 €**

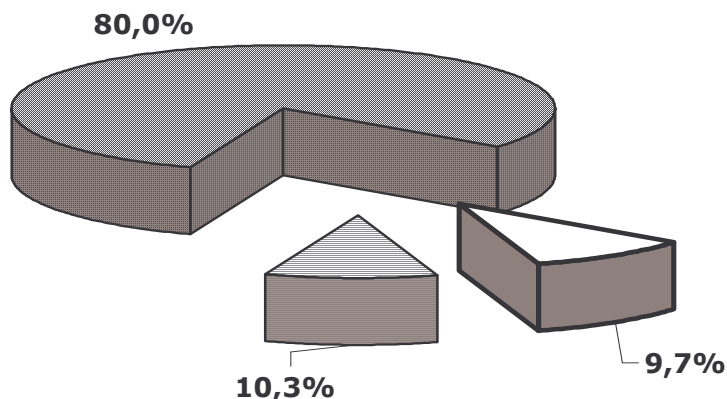


- T.E.O.M :  
544 878 € - 63,5 %
- Aides Emplois :  
62 240,68 - 7,3%
- subvention et vente CS  
145 003,02 € - 16,9%
- redevances :  
96 354,27 € - 11,2%
- Autres :  
9 442,68 € - 1,1%

De 2004 à 2005, les recettes de la TEOM évoluent à + 25,6%, les aides à l'emploi à - 4,4%, les subventions et ventes matériaux à + 40,6% et les autres recettes à + 30,6%.

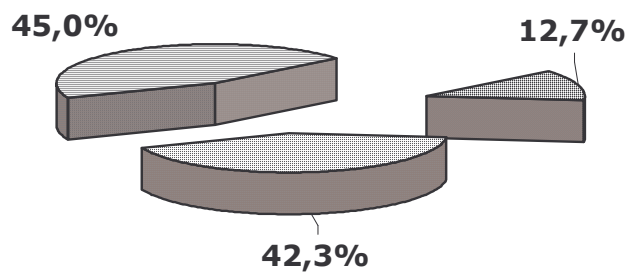
En section d'investissement :

**Dépenses Investissement 2005**  
**Déchets ménagers = 216 707,33 €**



- Ordures Ménagères (OM)  
173 468,71 € - 80%
- Coll. Sélective, DMS et Déchetteries:  
20 968,12 € - 9,7%
- Locaux Pétampe :  
22 270,5 € - 10,3%

**Recettes Investissement 2005**  
**Déchets ménagers = 236 533,83 €**



- FCTVA :  
30 033,83 € - 12,7 %
- Emprunt Camion OM :  
100 000 € - 42,3%
- subvention Etat  
(Pétampe) 106 500 € -  
45%